

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ex CC de la Région d'Orgelet

Rapport de présentation

Partie B Paysages, patrimoines et formes urbaines

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le 30/06/2023

PLUi approuvé le 03/04/2024

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024

TABLE DES MATIÈRES

I. LES PAYSAGES DE LA CCRO
(COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D’ORGELET)

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1. Relief et hydrographie 5

1.2. Occupation du sol..... 5

2. LES PAYSAGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D’ORGELET

2.1. Le Premier Plateau 9

2.1.1. Le Plateau Lédonien 9

2.2. La Petite Montagne11

2.2.1. La Petite Montagne plissée 11

2.2.2. Le Bassin de Thoreigne 13

2.2.3. Le Plateau de la Valouse 14

2.2.4. Le Faisceau d’Orgelet / Poncin 15

2.2.5. La Vallée du Suran et le Val d’Epy 15

2.3. Le Second Plateau16

2.3.1. Les Gorges et le bassin de l’Ain 16

3. DES PAYSAGES EN MOUVEMENTS

3.1. Un changement majeur, le lac de Vouglans.....17

3.2. Occupations du sol18

3.2.1. La simplification des motifs et le changement d’échelle 18

3.2.2. Croissance des boisements et déprise agricole 19

3.2.3. Évolution de la trame viaire 20

3.3. Évolutions urbaines.....21

3.3.1. Habitat 21

3.3.2. Zones d’activités 22

3.3.3. Bâtiments agricoles 22

II. LES PATRIMOINES DE LA CCRO

1. UNE OCCUPATION HUMAINE DÈS LA PRÉHISTOIRE

2. LES PATRIMOINES

2.1. Le patrimoine protégé29

2.1.1. Les Monuments Historiques 29

2.1.2. La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) d’Orgelet 31

2.2. Le patrimoine lié à l’eau.....32

2.3. Le patrimoine religieux.....33

2.4. Le patrimoine ferroviaire34

2.5. Le patrimoine bâti35

2.5.1. Les châteaux et vestiges de châteaux 35

2.5.2. Des bâtiments témoins de la vie des villages 36

2.5.3. Le patrimoine vernaculaire 37

III. BOURGS ET VILLAGES

1. IMPLANTATION DES BOURGS ET DES VILLAGES

1.1. Orientation et ensoleillement39

1.2. Implantation en lien avec l’orographie.....40

1.2.1. Châteaux vigies et villages de coteaux 40

1.2.2. Villages adossés surplombants le finage41

1.2.3. Les villages de fond de combe 42

1.2.4. Les villages de plateau	43
1.2.5. Les villages de fond de vallée	44
2. TYPOLOGIE DES ENSEMBLES URBAINS	
2.1. Typologies historiques de village	45
2.1.1. Villages de forme groupée	45
2.1.2. Villages de forme linéaire	46
2.1.3. Villages dispersés	46
2.2. Typologie des ensembles bâtis traditionnel	47
2.2.1. Bâtiments alignés à front de rue	47
2.2.2. Bâtiments en retrait de la voie	47
2.2.3. Bâtiments perpendiculaires à la voie	48
2.3. Nouvelles formes urbaines	49
2.3.1. Extension urbaines le long des voies	49
2.3.2. Densification des dents creuses	49
2.3.3. Ensembles pavillonnaires	50
3. TYPOLOGIES DE L’HABITAT	
3.1. Bâtiments traditionnels	51
3.1.1. Fermes de polyculteurs	51
3.1.2. Autres formes bâties	51
3.1.3. Traitements des limites	52
3.2. Évolutions de l’habitat	53
3.2.1. Évolutions du bâti.	53
3.2.2. Évolutions des limites	54
3.3. Constructions contemporaines	55
IV. DYNAMIQUES URBAINES ET CONSOMMATION DE L’ESPACE	
1. LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN	
1.1. La tâche urbaine en 1950	59
1.2. Années 60–70 étalement urbain et spatialisation des fonctions urbaines	59
1.3. On assiste à partir des années 90 à une évolution de tendance	59
2. LES ÉVOLUTIONS URBAINES AU COURS DE LA DÉCENNIE PASSÉE : ANALYSE DE LA CONSOMMATION D’ESPACE	
2.1. Les constructions à usage d’habitation :	62
2.2. Les superficies à vocation d’activité ou d’équipements collectifs	62
2.3. CARACTÉRISTIQUES DES SUPERFICIES IMPACTÉES	62
3. CAPACITÉ D’ACCUEIL DU TISSU BÂTI EXISTANT	
3.1. La vacance	64
3.2. Renouvellement urbain et transformation de bâti existant	64
3.3. Bimby (build in my backyard)	64
3.4. Les dents creuses	64

I. LES PAYSAGES DE LA CCRO

(COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ORGELET)

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1. Relief et hydrographie

Le territoire de la CCRO se situe au Sud-Ouest du département du Jura, dans la partie externe du croissant du massif Jurassien, au Sud de l'agglomération de Lons-le-Saunier. Le relief du territoire est caractéristique du plissement jurassien à l'interface de la plaine bressane. Une série continue de plis Nord-Sud, de hauteur relativement modeste s'échelonne d'Est en Ouest sous forme de faisceaux en apparence réguliers. Toutefois les reliefs se déclinent en entités aux caractéristiques bien distinctes :

- Au Nord, le faisceau de relief forme des combes étroites bordées de versants relativement abrupts culminant autour de 650 m. Vers le Nord-Est, l'interdistance entre plissements augmente, laissant apparaître un vaste plateau d'altitude

- A l'Est la rupture avec la vallée de l'Ain est très marquée - soulignant la distinction franche avec les reliefs plus élevés s'étirant vers le Haut Jura.
- Au Sud le changement s'accroît avec des reliefs plus élevés et des massifs plus serrés
- Au centre le bassin de la Thoreigne apparaît comme un secteur fortement irrigué se déployant à l'Ouest du cône de déjection d'Orgelet puis s'étirant en pointe vers la vallée du Valouson à Chatagna.
- A l'Ouest enfin, les plissements serrés mais peu élevés sont entrecoupés de combes étroites.

D'un point de vue hydrographique, le territoire se présente comme un ensemble hétérogène : si les petits ruisseaux sont

nombreux, les rivières sont avant tout présentes à l'Ouest et au Sud de la Communauté de communes à l'exception du Suran à l'Est.

- A l'Est le lac de Vouglans, retenue de l'Ain se déploie sur toute la longueur de la CCRO et forme un ensemble singulier.
- Au centre de la zone, la Thoreigne prenant sa source à Dompierre-sur-Mont court au centre du bassin du même nom jusqu'aux entonnoirs de Senay et Moutonne dans lesquels ses eaux se perdent. Les eaux de cette rivière alimentent alors le Valouson via les sources de Vaux et du Tortueux.
- Au Sud d'Orgelet, la Valouse trouve son chemin entre deux plissements étroits en direction du Sud de la Petite Montagne.

1.2. Occupation du sol

La forêt couvre les hauteurs, tandis que les combes relativement horizontales sont dévolues aux cultures et aux pâturages. Ponctuellement les massifs forestiers sont constitués de parcelles de résineux.

Le réseau routier est organisé en étoile autour du bourg d'Orgelet . Deux axes structurants se déploient de part et d'autre de la commune :

- _ la RD 52 qui relie la commune à Lons-le-Saunier traverse le territoire sur un axe Nord/Sud.

- _ A l'Est la RD 170 franchit la vallée de l'Ain vers Remoting-en-Montagne.

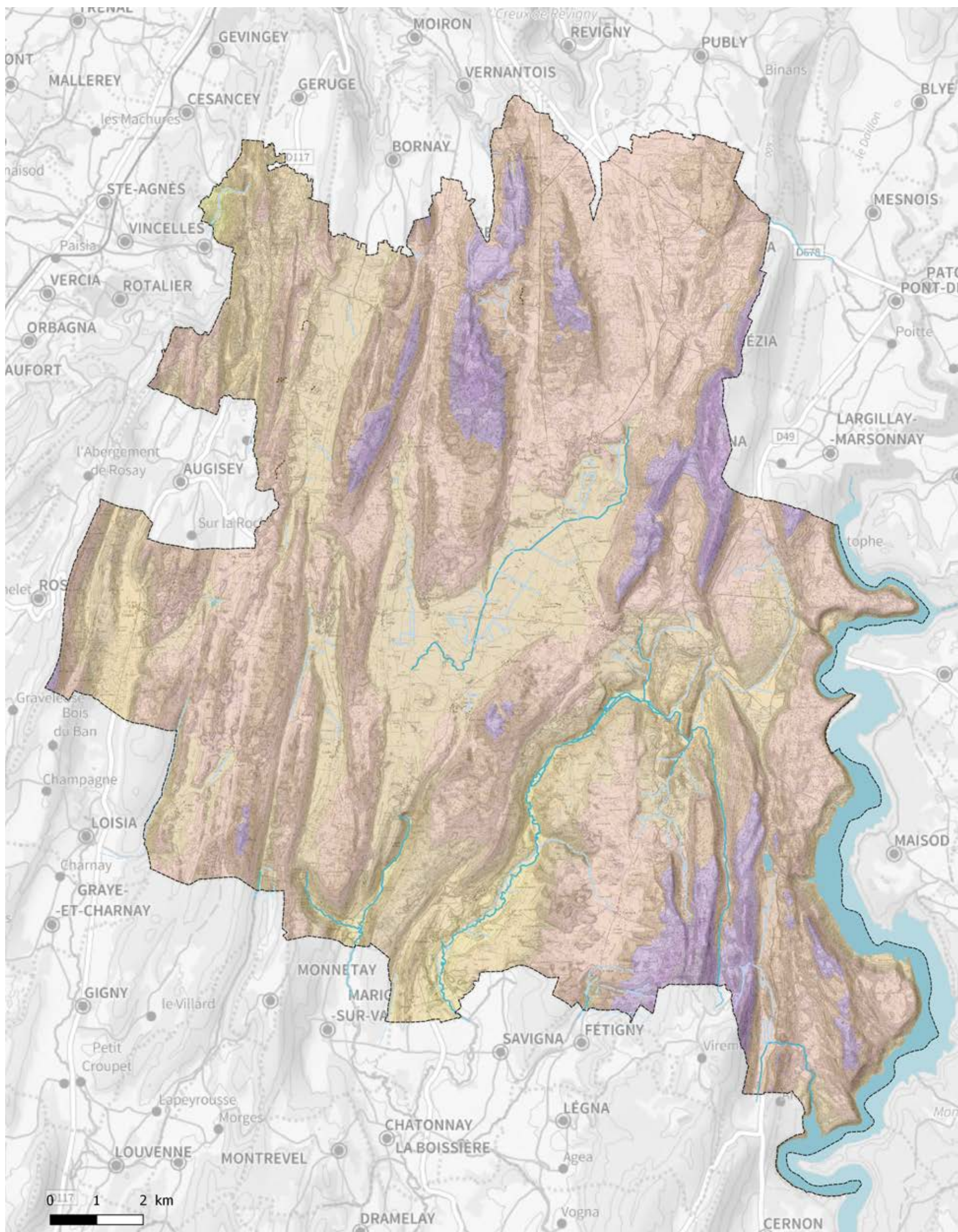
Deux axes locaux complètent le réseau autour d'Orgelet :

- _ La RD 109 longe la vallée de la Valouse jusqu'à Arinthod.
- _ La RD 2 traverse le territoire en direction du Revermont et de la Plaine de la Bresse.

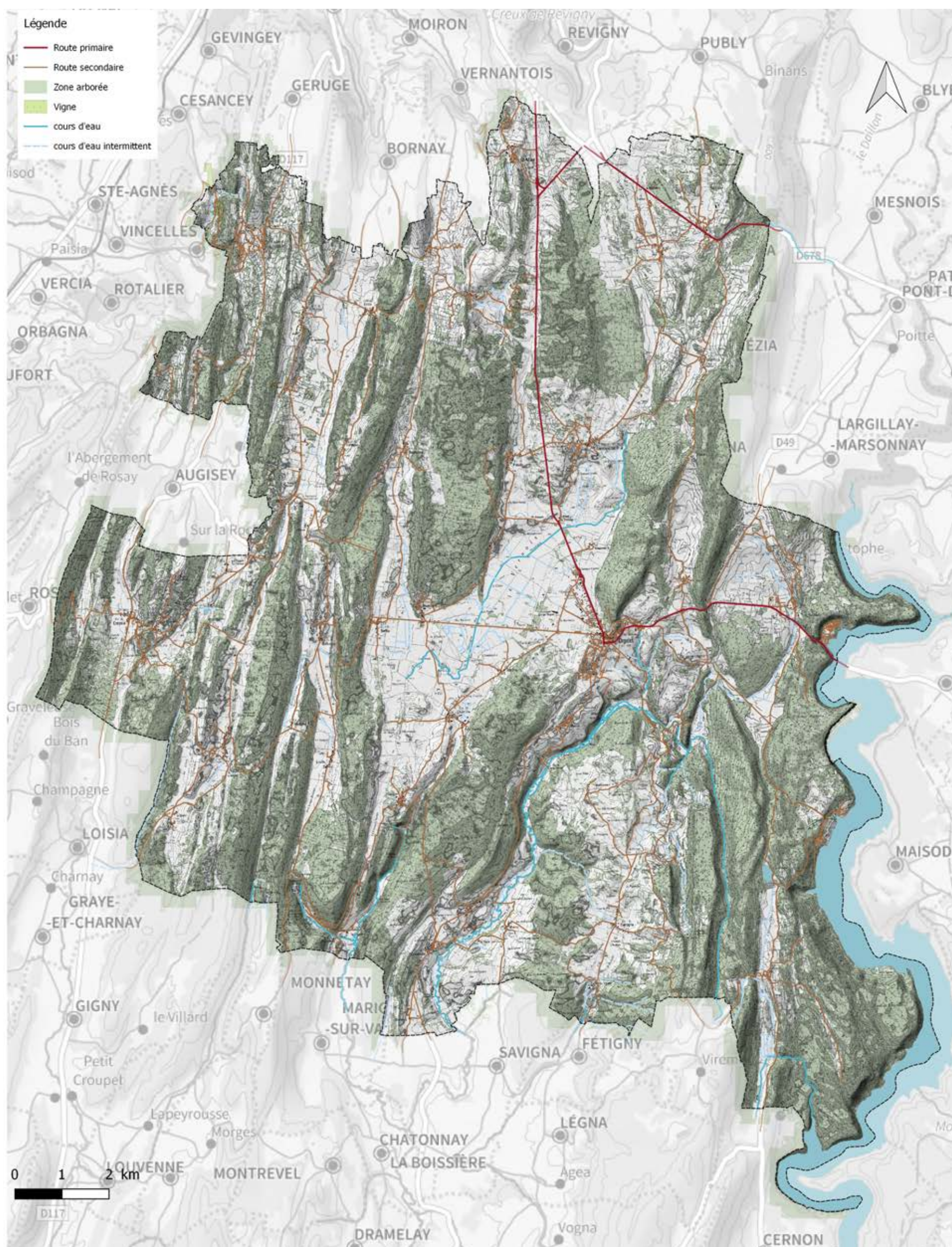
Au Nord, les RD 52A/ RD 67 franchissent le territoire de la CCRO en direction de Clairvaux-les-Lacs en suivant un axe Nord/

Ouest- Sud/Est et franchissent la vallée de l'Ain au niveau du village de Pont-de-Poitte.

Au-delà de ce réseau principal, le chevelu routier montre un compartimentage très marqué par les reliefs en plis. Les routes transversales qui joignent les villages entre eux, sont malmenées par le franchissement des crêtes successives, ce qui explique sans doute la forte prédominance du réseau routier orienté Nord / Sud.



Relief et Hydrographie du territoire intercommunal



2. LES PAYSAGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ORGELET

Les paysages du département du Jura se découpent longitudinalement du Nord-Est au Sud-Est, structurés par les plis du massif du Jura.

Le territoire de la CCRO est couvert par trois grands ensembles paysagers distincts d'inégale importance :

- En frange Nord le Plateau Lédonien à une altitude moyenne de 520 mètres encadre la Petite Montagne. Ces paysages de plateaux

présentent la portion congrue de l'ensemble paysager du territoire d'étude.

- Couvrant la presque totalité du territoire intercommunal, l'unité de paysage de la petite Montagne se caractérise par une succession de plis Nord-Sud, alternant combes étroites se développant généralement entre 470m et 500m d'altitude et de reliefs longilignes, souvent boisés, culminants à 600m d'altitude moyenne.

- A l'Est la limite avec le second plateau est marquée par la rupture formée par les Gorges et Bassins de l'Ain et leurs versants abrupts.

Enfin, et de manière très marginale, les vignobles sur les premiers contreforts de la chaîne du Jura soulignent la limite entre Sud-Revermont et Petite Montagne en bordure du vallon de la Sonnette.

2.1. Le Premier Plateau

L'ensemble du premier plateau n'apparaît que de manière marginale sur le territoire

de la CCRO et se limite à l'extrémité Sud de l'entité paysagère du plateau Lédonien, à sa

jonction avec les Gorges de l'Ain et avec la Petite Montagne.

2.1.1. Le Plateau Lédonien

Communes concernées : Nogna, Poids-de-Fiole¹.

Le paysage du plateau Lédonien, prend au sein de la CCRO l'aspect d'un plateau d'altitude fortement maillé par des bosquets, formant des espaces d'échelle réduite et des chambres cloisonnées. Les masses boisées sont contenues, localisées sur les reliefs les plus abrupts et généralement fragmentées, hormis en bordure de la vallée de l'Ain où elles forment un lisière presque ininterrompue.

La présence des boisements de conifères est régulière dessinant des tâches sombres, souvent géométriques, dans le paysage.

Ponctuellement et notamment le long de la RD 56 les vues s'ouvrent et permettent de prendre la mesure du replat entre les reliefs qui viennent border l'entité paysagère : la perception d'un plateau est alors relativement évidente.

Au Sud, entre Nogna et Marnézia, le relief se complexifie en un réseau de buttes réticulées laissant place à des combes étroites bordées de boisements denses qui marquent l'entrée dans les paysages de la Petite Montagne Plissée.



Les bois et les franges boisées encadrent des chambres de dimension contenue.



Les murgers, qui se boisent progressivement, forment une succession de lignes distinctes dans le paysage

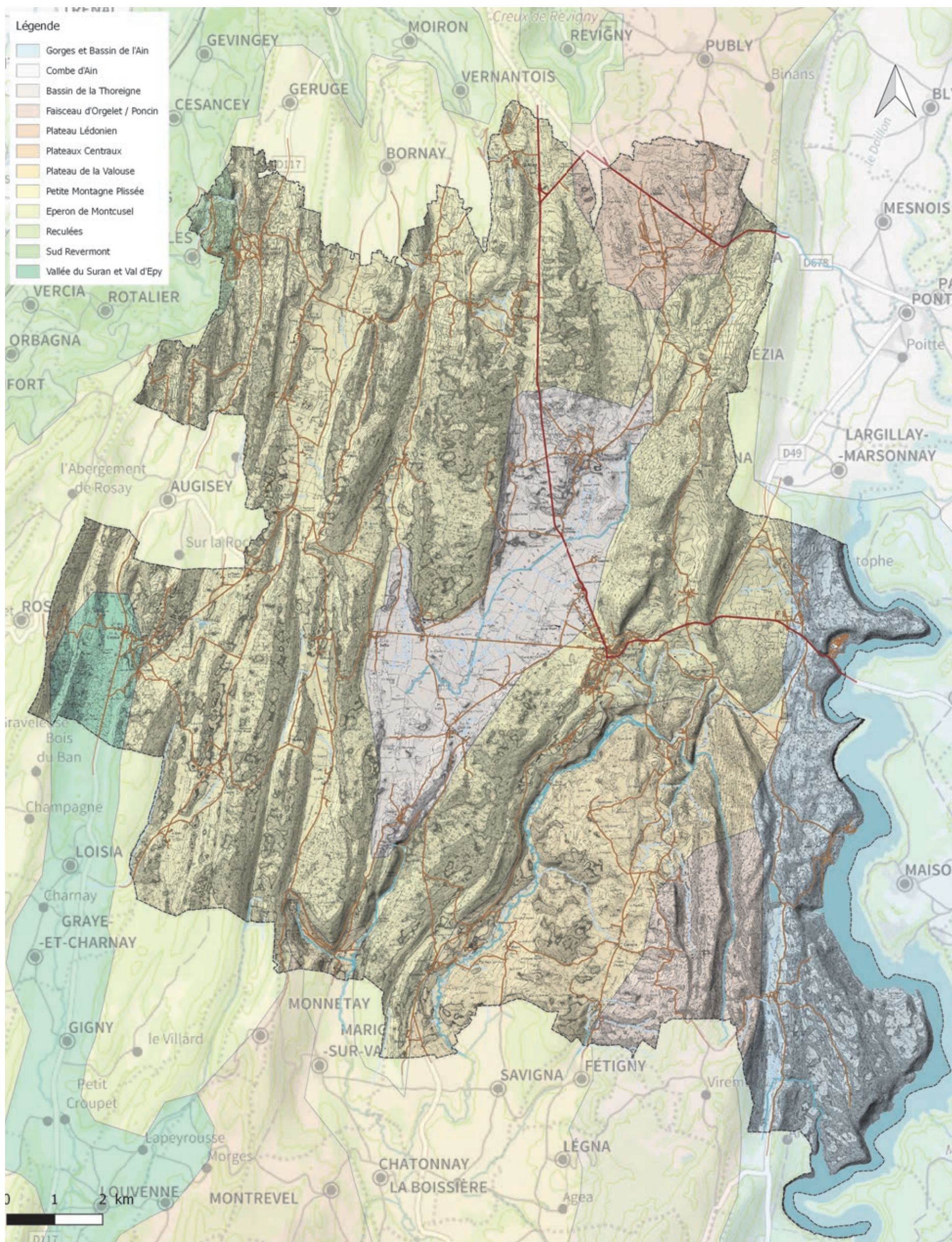


Le village de Poids de Fiole occupe un léger relief surplombant les étendues horizontales du plateau



Les reliefs des bords de la vallée de l'Ain, à l'arrière plan, forment une limite évidente à l'entité paysagère du plateau Lédonien

¹ Les visites de terrain ont incité à modifier la dimension de cette unité paysagère. Le village de Marnézia qui en fait partie dans l'atlas des paysages a été positionné dans l'unité paysagère de la Petite Montagne Plissée.



Carte des sous-unités paysagères de la Communauté de Commune de la Région d'Orgelet

2.2. La Petite Montagne

D’après l’Atlas des Paysages du Jura, le territoire de la Petite Montagne, prend sur e périmètre de la CCRO un aspect relativement uniforme, caractérisé par une alternance de plissements longilignes et boisés et de combes agricoles plus ou moins ouvertes.

La diversité des paysages s’exprime dans des nuances qui font toute la diversité du territoire : **Petite Montagne Plissée, Bassin de la Thoreigne , Plateau de la Valouse et , aux marges du territoire, Faisceau d’Orgelet/Poncin et Vallée du Suran et du Val d’Epy.**



Le village de Marnézia, au fond d’une combe bordée de plateaux boisés constitue une image archétypale de l’organisation du paysage de la petite montagne plissée

2.2.1. La Petite Montagne plissée

Communes concernées : Alièze, Communes de la Chailleuse, Courbette, Mérona, Orgelet, Pimorin, Plaisia, Reithouse, Rothonay, Saint-Maur, Varessia et Marnézia.

La sous-unité de la Petite Montagne Plissée développe tous les caractères distinctifs de l’entité paysagère de la Petite Montagne.

Les plissement linéaires orientés Nord/ Sud forment des ensembles réguliers interrompus de combes étroites parfois parcourues de ruisseaux. L’intervalle entre les plissements est irrégulier, mais leur proximité peut être telle que la combe est réduite à un simple couloir.

Le boisement des reliefs est continu, formant un moutonnement sombre qui coiffe les sommets et les versants des rides mais semble aussi s’épandre en bas de pente en grignotant progressivement les parcelles agricoles. La progression des fruticées («friche») est notable sur le bas des pentes, la fermeture des paysages semblant s’opérer autant du haut vers le bas des versants que depuis le bas des versants eux-mêmes où les anciennes structures végétales s’épaississent jusqu’à former des bois. L’enrésinement est relativement

important formant parfois un pastillage sombre ou s’étendant en vastes parcelles.

La configuration du relief favorise une organisation viaire essentiellement marquée par des axes parallèles au relief, les franchissements entre les plis sont peu nombreux.

Les villages sont traditionnellement et pour la plupart adossés au pied des reliefs, en léger surplomb du finage, permettant tant une utilisation raisonnée des terres agricoles qu’une implantation à l’abri du vent. Parfois, les villages occupent le centre des combes sans pour autant que cette implantation puisse être corrélée à la présence de l’eau par exemple.

La lisière entre le village et le finage, n’est plus qu’occasionnellement dévolue aux vergers, le contact se fait alors directement entre parcelles de jardins et parcelles agricoles. Les prairies permanentes occupent l’essentiel des fonds de combe et prennent souvent un caractère humide aux abords des ruisseaux ou dans les dépressions qui ponctuent les replats cultivés.



Pimorin est un exemple typique d’un village linéaire en Petite Montagne Plissée



Aliège - vue large sur la petite Montagne Plissée enserrant le bassin de la Thoreigne



Combe étroite - le Gros Molard à Essia et combe large à Reithouse .



Aliège et La Chailleuse - secteur les Rippes d'Arthenas



Nancuisse et Pimorin



2.2.2. Le Bassin de Thoreigne

Communes concernées : Présilly, Dompierre-sur-Mont, Moutonne, Beffia et Chavéria.

Au centre du territoire de la CCRO, le bassin de la Thoreigne constitue un ensemble paysager remarquable par son ouverture et son occupation.

Il s'agit d'un ensemble unique lié aux dépôts glaciaires de la période Wurmienne, s'épanchant depuis la vallée de l'Ain. La constitution géologique de ces dépôts a donné naissance à une zone humide d'altitude. L'ensemble est traversé du Nord au Sud/Ouest par la Thoreigne, dont le cours a été rectifié, et par de nombreux fossés de drainage qui ont permis la valorisation agricole de l'ensemble.

Le bassin de la Thoreigne s'appréhende comme une vaste zone humide où les prairies permanentes dominent, largement ponctuées de cariçaies. Le sentiment d'ouverture du paysage est net et contraste avec les combes étroites qui précèdent et succèdent à cet ensemble.

Le réseau viaire est caractérisé par des routes périphériques qui bordent l'entité paysagère et par des deux routes digues, très rectilignes, qui traversent le secteur du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Les villages sont situés aux franges du bassin, implantés sur des terrasses surélevées dominant la zone humide. Seules les extensions urbaines récentes, notamment celles d'Orgelet, s'étendent maintenant dans le bassin lui même le long de la RD 470.



Un paysage caractérisé par une grande horizontalité (Chavéria)



L'entrée de Sarézia en venant du Sud - la route forme une légère digue en surplomb des prairies



Les villages sont implantés en surplomb du bassin, sur ses franges. (Cimetière de Moutonne)



La RD 2 route digne du bassin entre Beffia et Orgelet



Entre Chatagna et Chavéria, le Bassin de la Thoreigne se resserre et s'assèche, le paysage devient plus vallonné et moins humide, les trames arborées se renforcent.



Vue du Bassin de la Thoreigne, depuis Senay (hameaux de Présilly) en direction d'Orgelet

2.2.3. Le Plateau de la Valouse

Communes concernées : Chambéria, Ecrille, Nancuisse et Sarroгна .

Le plateau de la Valouse est situé au Sud de l'éperon d'Orgelet. Il s'inscrit entre la vallée encaissée de la Valouse à l'Ouest et les plissements de la montagne d'Ecrille en limite de la vallée de l'Ain vers l'Est.

De fait, cette vaste étendue non plissée répond par son ouverture au bassin de la Thoreigne situé au Nord-Est et induit un basculement d'échelle significatif dans la perception des paysages.

Cette entité paysagère se développe cependant en ensembles distincts :

- Au Nord-Ouest de la vallée de la Valouse, le paysage est celui d'une vallée encaissée, bordée de versants abrupts majoritairement couverts de forêts.
- Au Sud-Ouest, la vallée s'évase plus largement, et se découvre. Le versant Est, s'écarte et prend un caractère plus fortement réticulé, le fond de vallée s'élargit, laissant place à une terrasse d'altitude intermédiaire entre le fond de vallée et le plateau . A ce niveau les paysages sont plus ouverts, les vues plus lointaines, l'impression d'espace est plus importante.
- Au centre, le plateau doucement ondulé s'habille de prairies permanentes et de bandes boisées diffuses donnant l'image caractéristique d'un secteur de pré-bois. Le paysage se cloisonne, les lisières s'épaississent au grès de la progression régulière de la végétation thermophile : buis, épines noires, pins, ...
- A l'Est la part du boisement augmente à la limite du faisceau Orgelet Poncin.



Au centre du plateau, le paysage se compartimente en chambres.



Au loin à l'Est, le pan incliné boisé du Faisceau d'Orgelet/Poncin cadre le paysage



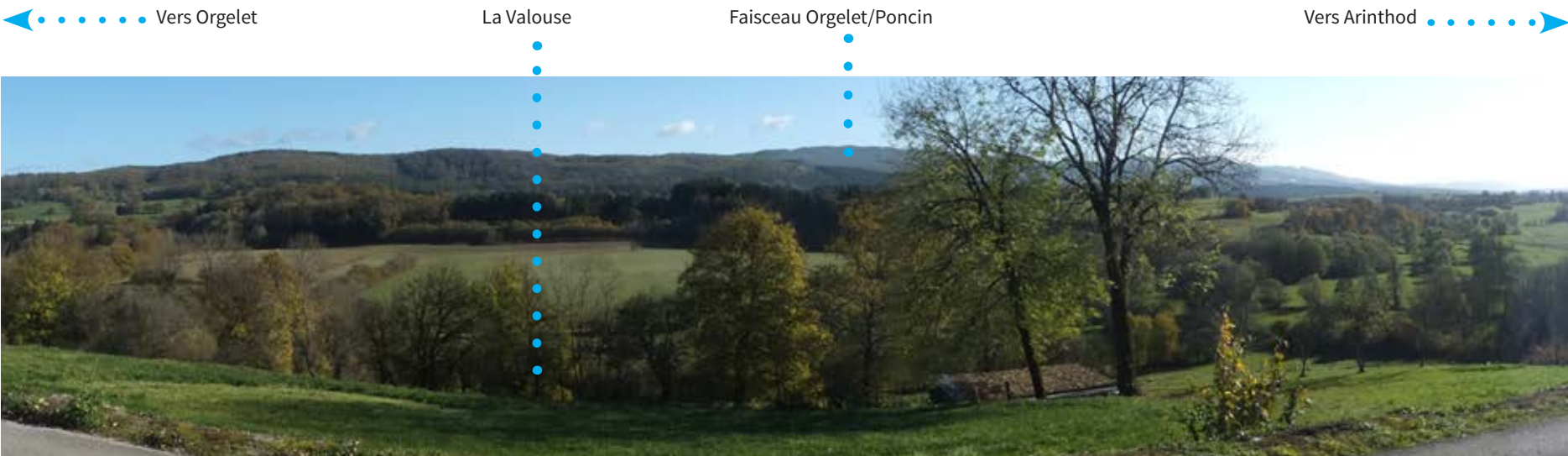
Sur le plateau les formations thermophiles gagnent les secteurs non cultivés



Caractère plus intimiste et plus fermé du Sud de l'entité dans le village d'Ecrille : vues courtes et forte densité végétale



Au Sud du plateau de la Valouse, les paysages s'ouvrent et prennent une grande ampleur.



Vue depuis le village de Chambéria en balcon sur la Valouse

2.2.4. Le Faisceau d’Orgelet / Poncin

Commune concernée : Sarroгна dans sa partie Sud-Est.

L’extrémité Sud du Faisceau¹ d’Orgelet Poncin vient s’intercaler à l’Est entre les paysages de la vallée de l’Ain et ceux du plateau de la Valouse. Il s’agit d’un ensemble de deux rides prononcées, couvertes de boisements, orientées Nord Sud. Culminant à près de 630 m ces reliefs sont nettement identifiables dans le territoire de la CCRO. En raison de la densité des boisements, ces reliefs n’offrent pas de belvédères significatifs sur les paysages alentours.



Depuis les vestiges du Château de la Tour du Meix, le regard vient embrasser l’extrémité Nord de l’entité paysagère et la Montagne d’Ecrille

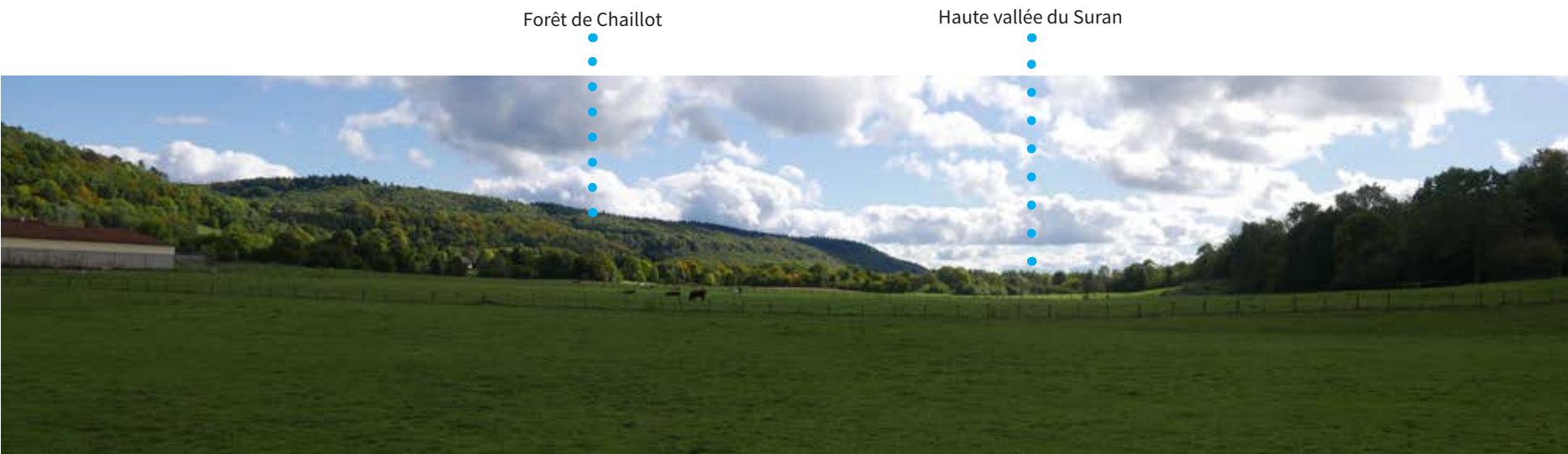
2.2.5. La Vallée du Suran et le Val d’Epy

Commune concernée : Cressia
L’extrémité Nord de la vallée du Suran.

Au Sud/Ouest du territoire de la CCRO, l’extrémité Nord de la vallée du Suran s’inscrit sans interruption avec les paysages de la Petite Montagne Plissée. La singularité de cet ensemble qui tient à l’ampleur et à la continuité du fond de vallée autant qu’à sa valorisation agricole relativement uniforme est ici peu perceptible car la clairière de Cressia est contenue au Sud par un ensemble tramé et largement boisé. La tour du château de Cressia, occupe un éperon rocheux en limite du versant Est de la vallée.



Le château de Cressia marque la ligne de crête qui sépare la Vallée du Suran et la Petite Montagne Plissée



Longue vue du Nord au Sud, dans la continuité des paysages de la Petite Montagne.

¹ Le terme de faisceau consacré par la géologie définit dans le Jura un ensemble de plis étroits et de failles, coincés entre deux éléments de plateaux ; cela se traduit dans la topographie par des alignements serrés de rides encadrant des combes et des vaux étroits dont l’axe oriente la vue.
Atlas des paysages de Franche-Comté. Tome 2 : Jura, CAUE du Jura ; Laboratoire Théma
Société Unisfère. Besançon : Néo-Editions, 2000.

2.3. Le Second Plateau

2.3.1. Les Gorges et le bassin de l’Ain

Communes concernées : la Tour-du-Meix, Onoz et Bellecin enclave de la commune d’Orgelet limitrophe du lac de Vouglans.

La vallée de l’Ain se présente comme une unité de jonction entre les paysages plissés mais de faible ampleur de la Petite Montagne et les paysages plus montagnards du Second Plateau.

A l’échelle du territoire de la CCRO c’est un paysage singulier, celui du lac de retenue de Vouglans mis en eau dans les années 1960, qui occupe toute l’espace.

Ce paysage est singulier à plus d’un titre :

_C’est un paysage homogène, très simple, forgé autour de trois éléments : les eaux vert-bleu du lac, les berges sculptées par les variations de la ligne d’eau, les coteaux abrupts et boisés.

_ C’est un paysage sans village car tous se trouvent au delà des versants de la vallée et que seules sont présentes des installations touristiques en bord d’eau.

_ C’est le paysage touristique majeur de la CCRO qui concentre des usages nautiques, de randonnée et de loisirs en général.

Enfin, et c’est un point majeur, ce paysage a subi un changement d’échelle radical lié à la construction du barrage et sa mise en eau. Aujourd’hui encore, l’ampleur et l’uniformité de ce paysage restent uniques au regard des autres paysages de la CCRO. Outre ce changement d’échelle, les accès au secteur ont été modifiés. Aujourd’hui c’est par le seul pont de la Pyle que s’effectue le lien entre le territoire de la CCRO et les paysages situés à l’Est de la vallée de l’Ain.

Les villages et les hameaux sont tous cantonnés à l’Ouest du versant de la vallée de l’Ain où ils prennent appui sur les lignes régulières des coteaux : La Tour-du-Meix et Onoz trouvent une implantation traditionnelle à fond de combe tandis que le hameau de Saint-Christophe, situé presque

en ligne de crête se positionne en sentinelle dominant la combe.

Seules les bases nautiques et de loisir de Surchauffant et Bellecin sont implantées en bordure du Lac.



Le défilé de la Tour du Meix au début du XX^{ème} siècle



La base Nautique de Surchauffant et le pont de la Pyle



La plage de Bellecin



Saint Christophe village rattaché à la Tour du Meix, en belvédère sur la combe



Onoz, implanté en fond de combe et dominé par la forme massive du faisceau d’Orgelet Poncin



Les méandres du lac de Vouglans depuis les abords de la base de loisir du Surchauffant

CONCLUSION

Les paysages de la Petite Montagne Plissée, caractérisés par l’alternance de rides forestières bordant des combes cultivées, couvrent la plus grande partie du territoire de la CCRO et contribuent fortement à l’identité locale.

Cette identité tient à un ensemble d’éléments récurrents : les prairies permanentes, les ourlets et les coteaux boisés, les villages de petite dimension...

Cependant, au-delà de ce paysage signature se développe une mosaïque de paysages aux ambiances bien différentes

qui contribuent à forger la complexité de ce territoire :

- A l’Est, le lac de Vouglans est à la fois une limite, un point d’attrait, un paysage emblématique .
- au centre, le bassin de la Thoreigne avec son caractère de plaine humide perchée constitue une vaste respiration dans le paysage des combes.

Ailleurs, les changements de paysages sont plus doux, moins net et s’apparentent plus à des variations sur le thème du plissement et de la combe.

3. DES PAYSAGES EN MOUVEMENTS

Les paysages ne sont pas des objets statiques, ils résultent d'une multitude d'évolutions qui s'expriment dans des temporalités très diverses, de plusieurs siècles à quelques mois.

A l'échelle du territoire de la CCRO, les mutations ont été nombreuses depuis la fin du XIX^{ème} siècle mais plus encore depuis les années 1960. Ces mutations, qui concernent l'occupation du sol, le réseau routier, les

infrastructures, les manières d'habiter le territoire, se poursuivent aujourd'hui encore et constituent la charpente des paysages de demain.

3.1. Un changement majeur, le lac de Vouglans

La vallée de l'Ain limite le territoire de la CCRO à l'Est. Ses paysages étaient jusqu'avant la création du barrage, ceux de versants abrupts, de reculées calcaires très caractéristiques de rivières traversant le massif du Jura. Les fonds de vallée couverts de prairies, le bas des versants occupés par des vergers ou des prés de fauche n'étaient dominés par la forêt qu'aux endroits les plus pentus.

Depuis la mise en service du barrage de Vouglans en 1968, la vallée s'est remplie d'eau sur plus de 32 km de long et environ 80 m de dénivelé, conférant à l'ensemble non plus un aspect de vallée mais de lac, le Lac de Vouglans.

Le lac est dorénavant dominé par la forêt, les prairies de fond de vallée n'existent plus. De plus les fluctuations chroniques du niveau d'eau découvrent par intermittences des larges pentes de marnage, rongées par le passage de l'eau.

Sur le territoire de la CCRO, deux bases nautiques et de loisirs ont été créées

à Bellecin (commune d'Orgelet) et Surchauffant (commune de la Tour-du-Meix) et concentrent l'essentiel des activités de loisir et d'hôtellerie.

La mise en eau du barrage a évidemment eu un impact sur le franchissement de la Vallée de l'Ain. A l'échelle de la CCRO, seul le pont de la Pyle, situé au niveau de la Tour-du-Meix assure aujourd'hui la liaison avec les territoires situés à l'Est de la vallée.

La construction du barrage de Vouglans et sa résultante, la création du lac ont eu un impact très important sur le paysage de la CCRO mais aussi sur ces usages avec la création d'une activité touristique notable, inexistante jusque dans les années 1960.



Carte postale de la Tour du Meix où l'on aperçoit l'ancien pont de la Pyle



Carte postale de Brillat de la construction du nouveau pont de la Pyle.



Comparaison de photographies aériennes de 2013 et 1962 - au niveau du Pont de la Pyle avec le tracé en bleu de l'emprise du lac sur le cliché de 1962.

3.2. Occupations du sol

3.2.1. La simplification des motifs et le changement d'échelle

Les évolutions techniques agricoles amorcées au début du XX^{ème} siècle, la mise en place de la Politique Agricole Commune dans les années 1960-1970, puis les opérations successives de remembrement ont provoqué des transformations notables des paysages de la CCRO :

- une spécialisation du territoire agricole et la disparition de la polyculture vivrière,
- un agrandissement de la taille des parcelles,
- une simplification des typologies parcellaires.

En parallèle, ces évolutions ont conduit :

- à la disparition du système de haies et de murgers sur certains secteurs,
- à l'épaississement des lisières et des bandes boisées,
- au boisement spontané des parcelles les plus difficilement mécanisables (pentes, géologie...).

Dans le Bassin de la Thoreigne, ces processus se sont accompagnés d'un reméandrage significatif du cours d'eau et du creusement d'une série de fossés de drainage sur une part importante du bassin.

La disparition des haies champêtres, des ripisylves et des murgers, couplée à l'agrandissement des parcelles tendent à la production d'un paysage agricole relativement uniforme. L'effacement progressif des détails et du vocabulaire contribue à une forme de simplification des structures agraires pouvant conduire à une banalisation du paysage.



Essia, vue vers Arthenas : extrait d'un carte postale du début du XX^{ème} siècle et situation actuelle



Un agrandissement significatif de la taille des parcelles entre Arthenas et Essia - Photographie aérienne IGN 1962 et 2017



Reméandrage de la Thoreigne et drainage des terres agricoles, Nord-Ouest d'Orgelet - 1962 et 2017

3.2.2. Croissance des boisements et déprise agricole

Le processus de fermeture du paysage se renforce graduellement depuis la fin du XIX^{ème} siècle et s’articule autour des deux dynamiques suivantes :

- d’une part la progression naturelle des boisements qui s’étendent graduellement sur les zones les plus difficiles d’accès, les moins mécanisables ou les moins rentables d’un point de vue agricole.
- d’autre part la progression de la sylviculture de résineux qui permet des productions plus rapidement rentables.

Ces deux phénomènes ont une importance significative sur la perception du territoire : les paysages s’assombrissent, les combes se referment, la proximité entre les boisements et les villages s’accroît.



Mouchetage de parcelles de résineux vers Onoz



Parcelle plantée de résineux sur les contreforts du château de Cressia.



Progression de la végétation thermophile et des conifères fermant graduellement les espaces



Les lisières très sombres caractérisent les boisements résineux



Progression des boisements et simplification des lisières aux abords de Beffia - Photographie aérienne IGN 1962 et 2017



Enrésinement significatif du Bois du Chanois à Dompierre-sur-Mont - Photographie aérienne IGN 1962 et 2017

3.2.3. Évolution de la trame viaire

La trame viaire est caractérisée à la fois par des axes invariants très structurants dans le territoire et par des modifications plus récentes.

Les deux principaux axes qui traversent aujourd’hui la CCRO sont hérités des tracés antiques qui reliaient Châlon-en-Champagne à Genève et Salins-les-Bains à Izernore.

Sur le reste du territoire les modifications se sont faites au gré des évolutions techniques et des projets :

- A la fin du XIX^{ème} siècle, la ligne de chemin de fer créée entre Lons-le-Saunier et Saint-Claude (via Clairvaux et Moirans) et la Bretelle d’Orgelet donne naissance à de nouvelles infrastructures. A la fermeture des lignes à la fin des années 1940, la plupart de ces voies sont transformées en routes.
- Dans les années 1960, le réseau viaire a été réorganisé aux abords de la vallée de l’Ain en raison de la création du barrage du Lac de Vouglans.
- Progressivement, le réseau viaire a été modifié en fonction des impératifs liés au transit routier affectant significativement la scénographie d’entrée dans les bourgs et les villages ou leur organisation urbaine.



Poids de Fiole, la ligne du Tacot à la gare de la Bifurcation - prise de vue début du XX^{ème} siècle - association asphor



Poids de Fiole, RD 678 au lieu dit la Bifurcation



Poids de Fiole, la ligne du Tacot dans le village - prise de vue début du XX^{ème} siècle - association asphor



Poids-de-Fiole, la rue principale - photo Google Earth



Ancien et nouveau pont de la Pyle - association asphor



Transformation des voies de desserte et adaptation du système parcellaire à Poids de Fiole : la création de la ligne du Tacot, puis son abandon ont fortement modifié la structure viaire du village - cadastre Napoléonien et Photographie aérienne IGN 1962 et 2017



Adaptation des voies d’accès au transit routier... et effacement de la scénographie d’entrée dans le bourg - Photographie aérienne IGN 1962 et 2017

3.3. Évolutions urbaines

3.3.1. Habitat

Les évolutions urbaines sont très hétérogènes sur le territoire de la CCRO et affectent de manière contrastée les bourgs et les villages.

Sur le territoire les pics de population ont été atteints entre la fin du XIX^{ème} siècle et le milieu du XIX^{ème} siècle, puis les villages ont lentement décliné. L'exode rural de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, la Première puis la Seconde Guerre Mondiale éprouvent durement le territoire, les villages et même le bourg d'Orgelet se dépeuplent significativement.

Timidement à partir des années 60, puis de manière plus significative au tournant des années 1990 et 2000, le territoire retrouve une dynamique démographique qui va dès lors marquer le territoire.

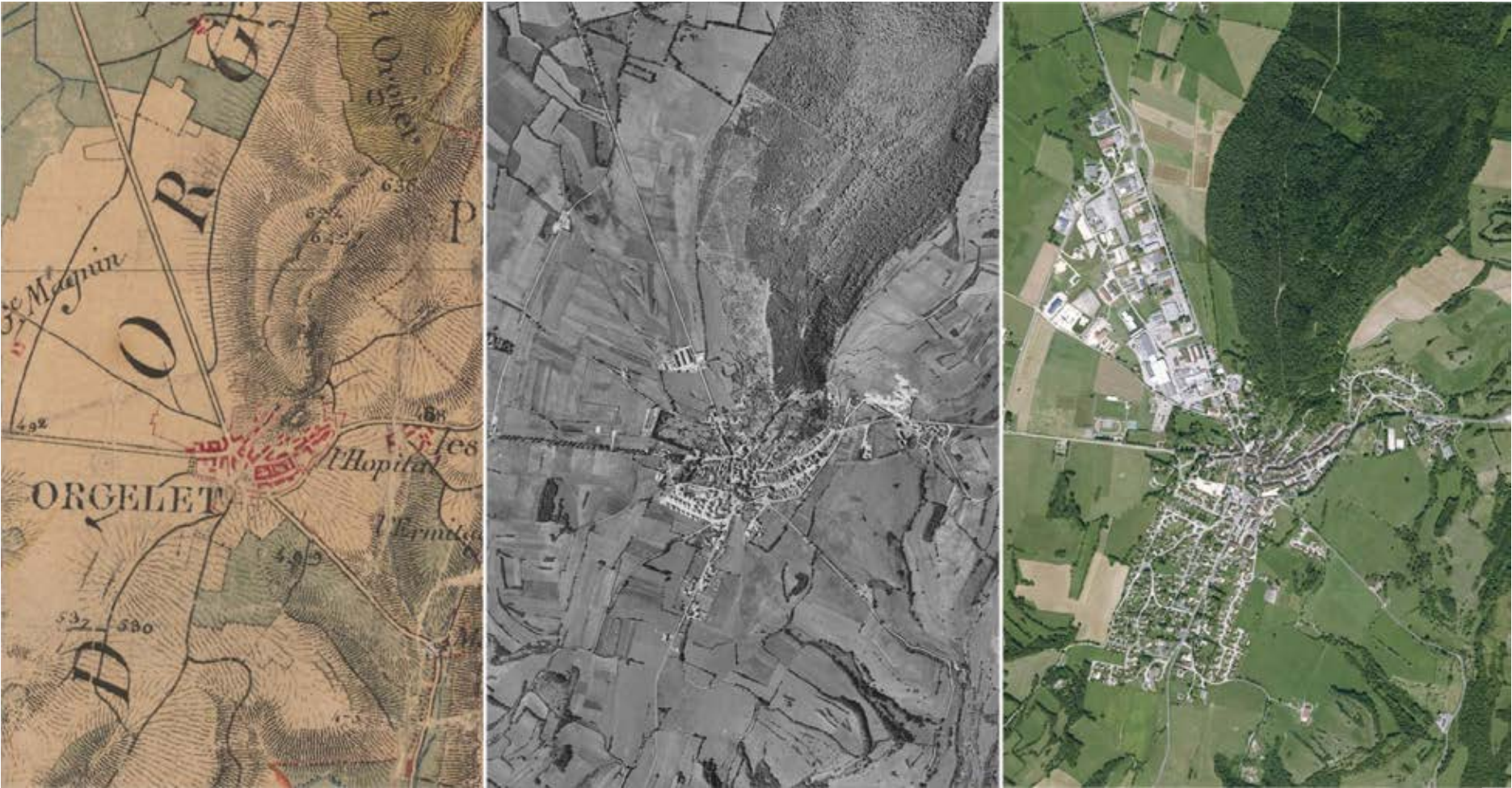
Les extensions urbaines se développent massivement à Orgelet et de manière plus diffuse dans les villages situés à proximité des grands axes routiers. La dynamique démographique n'atteint cependant pas tous les villages et les plus enclavés restent souvent à l'écart des dynamiques urbaines .



Zone pavillonnaire de Poids-de-Fiole, composée en poche autour d'une rue qui forme une boucle



Comparaison de photographies aériennes de 1962 avec 2013 d'Arthenas, les rectangles bleus mettent en évidence les nouvelles constructions



Comparaison la carte d'état major d'Orgelet (1820-1866) avec les photographies aériennes de 1962 et 2013.

Explosion de la tâche urbaine d'Orgelet entre 1860 et 2016. En 150 ans, celle-ci a été multipliée par 7 (de 18 ha à 120 ha) alors que la population reculait (1912 habitants en 1861, 1561 habitants au RGP 2014).

3.3.2. Zones d’activités

La croissance des bourgs et des villages s’est accompagnée de la création de zones d’activités et de zones commerciales. Marquées par les dimensions et l’aspect très standardisé des constructions, ces «zones» contribuent à banaliser le paysage de certains secteurs de la CCRO.

La zone d’activité d’Orgelet en est l’exemple le plus flagrant et le plus important sur le territoire, mais d’autres communes ont aussi développé des «zones» de plus petites dimensions.

3.3.3. Bâtiments agricoles

La mutation des pratiques agricoles - développement du machinisme, extensions de la taille des exploitations, ... - et des règles sanitaires ont conduit a un glissement progressif des exploitation hors des centres villages.

De nombreux bâtiments agricoles se sont développés aux franges des bourgs : hangars destinés aux machines ou au fourrage, stabulations...

Leurs dimensions souvent importantes, les matériaux utilisés et les implantations choisies sont des facteurs notables de transformation des paysages de la CCRO.



La ZA de la Tour-du-Meix vue depuis la RD 470 - Au loin on perçoit le clocher de l’église de Saint-Christophe et les ruines du Château



Partie centrale de la ZA d’Orgelet - A l’arrière plan on distingue le clocher de l’église - Photo Google Earth



Alièze, nouveau bâtiment agricole en entrée de village



L’entrée de Rathonay, avec en deuxième rang, les nouveaux hangars agricoles.

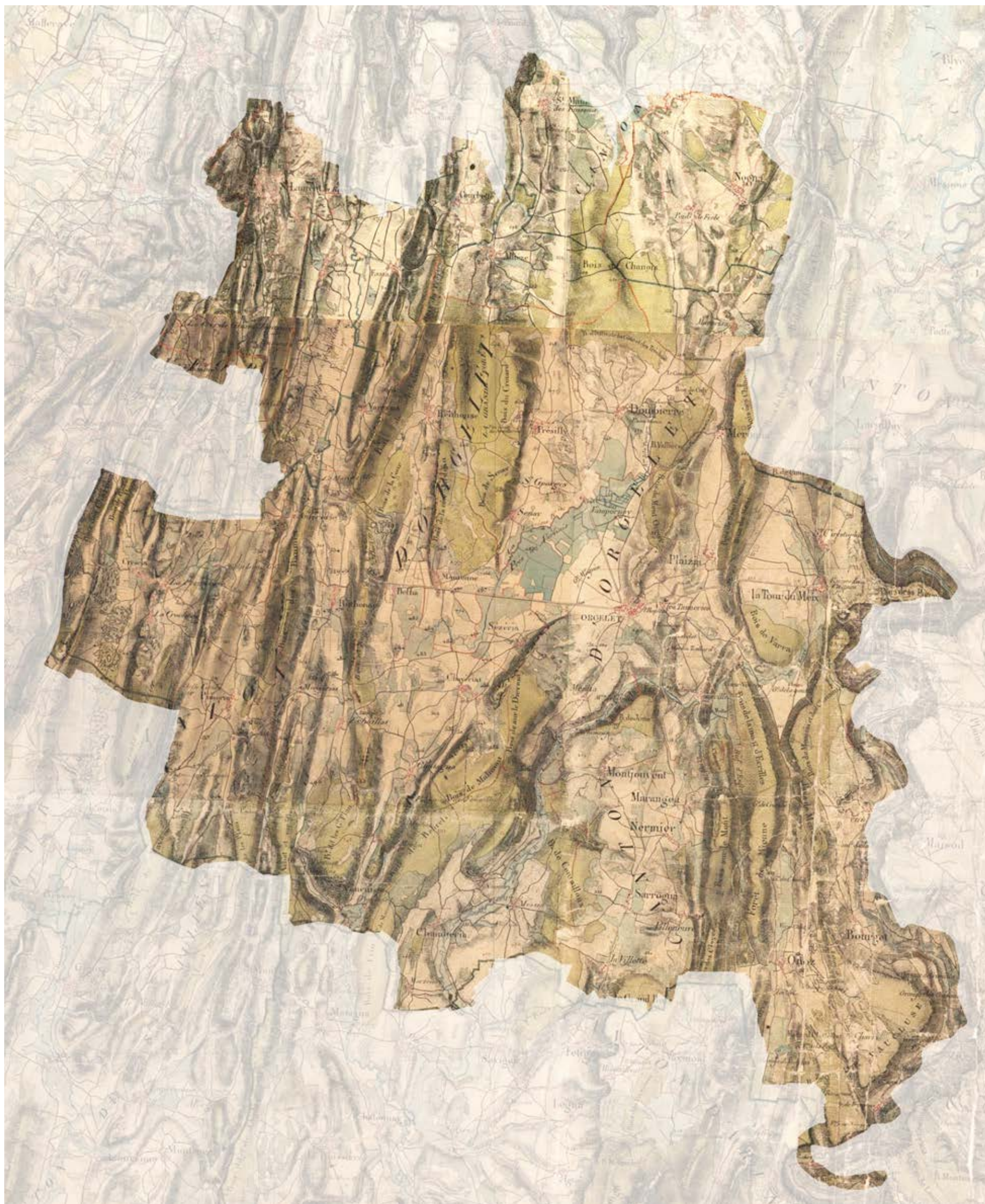
CONCLUSION

Les dynamiques à l’œuvre dans le territoire de la CCRO ont un impact important sur la qualité des paysages locaux, elles ont transformé en profondeur et en moins d’un siècle des paysages jusqu’alors relativement constants.

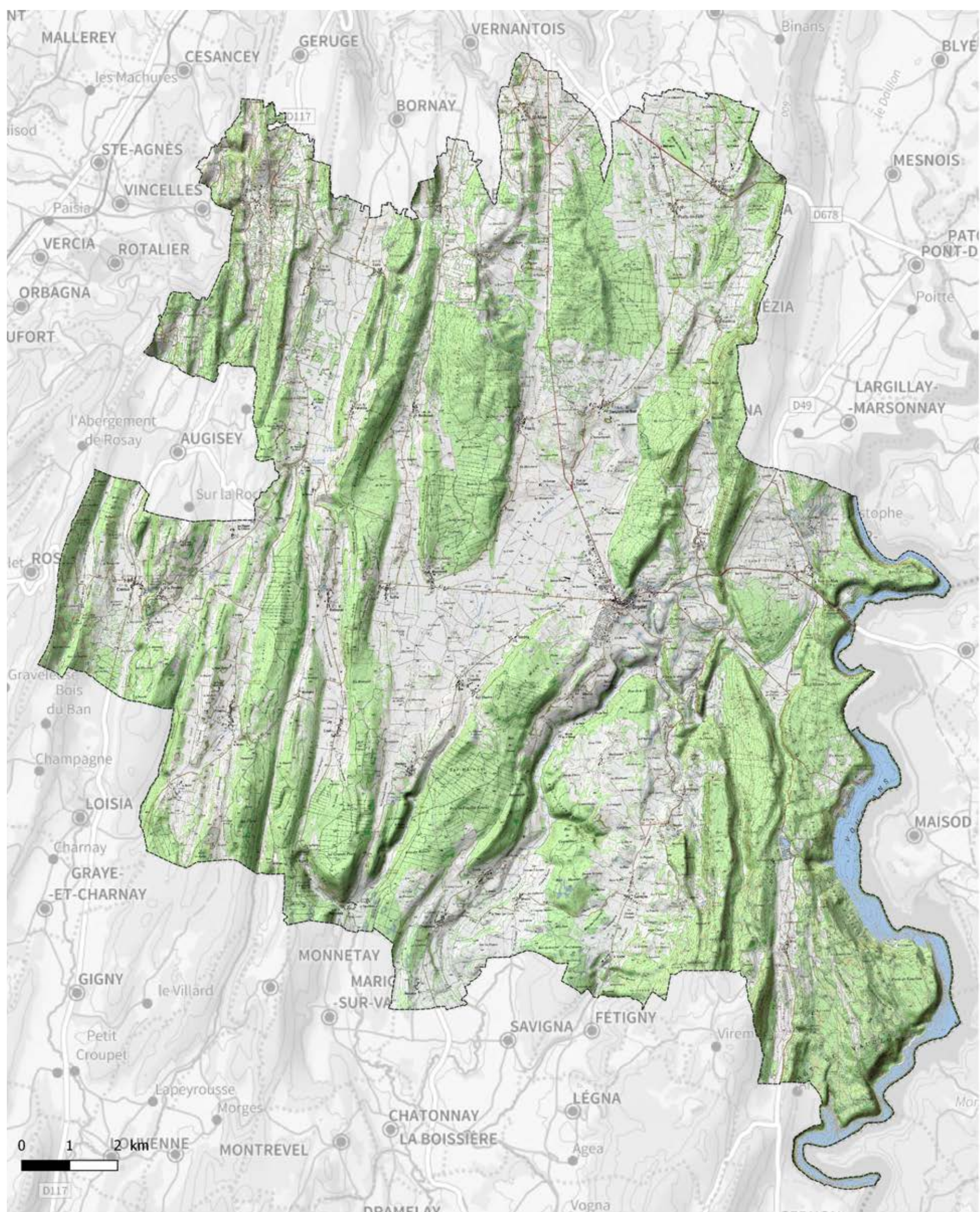
- La création du barrage de Vouglans et la mise en eau du lac ont eu un impact déterminant sur la vallée de l’Ain : la vallée encaissée est devenue un pôle touristique attractif, un paysage, qui quoique très récent, fait aujourd’hui totalement partie de l’identité locale.
- La baisse du nombre d’exploitations agricoles, les transformations démographiques et sociales ont conduit à un effritement des structures paysannes traditionnelles :

les paysages se sont fermés au fur et à mesure de la déprise agricole, fruticées, forêts et boisements spontanés ont progressé. Dans le même temps, les innovations techniques et les politiques transnationales ont conduit à une uniformisation des cultures, un agrandissement des parcelles et une simplification du vocabulaire.

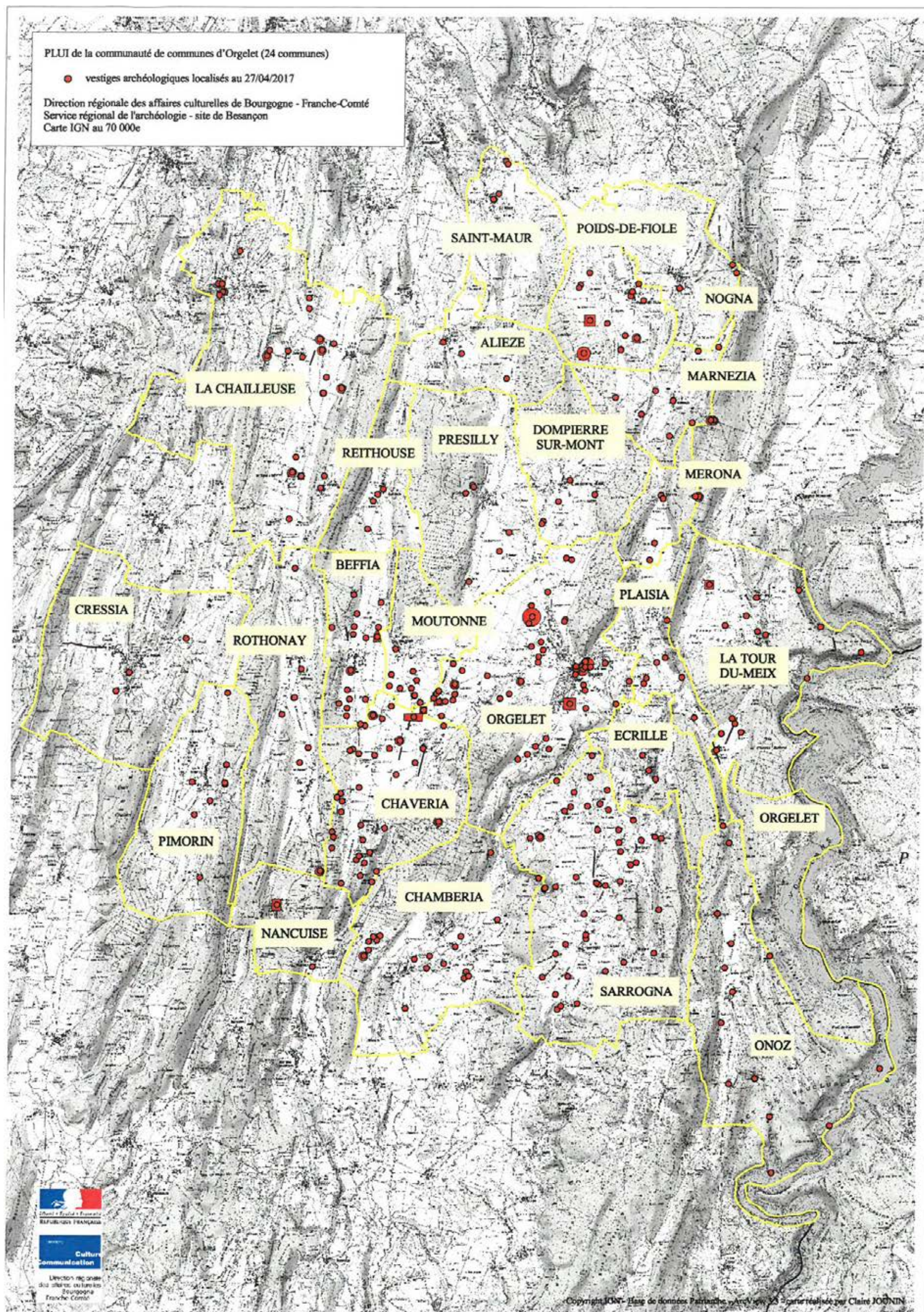
- L’urbanisation a suivi une dynamique et des pratiques communes : importation d’une nouvelle manière d’habiter le territoire - le pavillon, de nouveaux modèles urbains - les lotissements et la zone d’activité et, dans le même temps, désaffectation du bâti ancien.



Territoire de la CCRO sur un fond de carte de l'état major (1820-1866)



Territoire de la CCRO sur un fond de carte IGN 1/25000



Cartes des entités archéologiques - Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, service régional de l'archéologie, site de Besançon . **Aucun vestige n'est recensé sur la commune de Courbette.**

II. LES PATRIMOINES DE LA CCRO

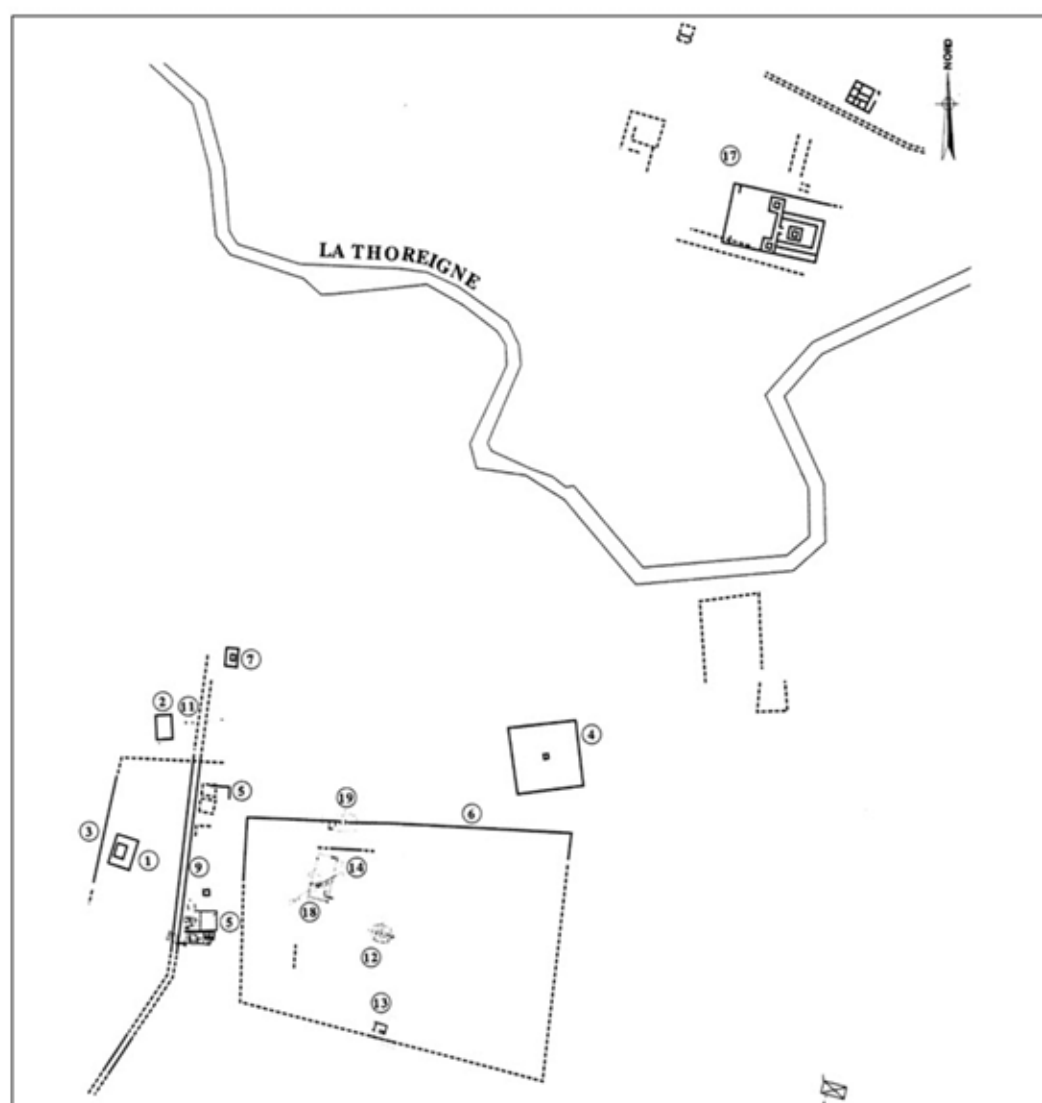
1. UNE OCCUPATION HUMAINE DÈS LA PRÉHISTOIRE

D'après l'ouvrage «Orgelet vive, forte et robuste» réalisé par le Centre Jurassien du Patrimoine, «quelques découvertes attestent de la présence de l'Homme à Orgelet et sur le territoire de la Communauté de communes dès le lendemain de la dernière glaciation. Les objets les plus anciens connus à ce jour sont des outils en silex taillés par les derniers chasseurs-cueilleurs (Mésolithique, de -8000 à -5500 av. J.-C.). Ils ont été retrouvés sur les communes de Beffia, Orgelet et la Tour-du-Meix. Les premiers défricheurs et agriculteurs (Néolithique, de -5500 à -2200 av. J.-C.) sont surtout représentés par des haches en pierre polie (Essia, Arthenas) et quelques silex taillés. Un dépôt de 18 haches polies découverte à Cressia suggère un commerce par échanges de ce type d'outil [...] »

Des tumulus, monticules artificiels généralement circulaires et recouvrant une ou plusieurs sépultures ou urnes cinéraires, ont été repérés sur de nombreuses communes. La nécropole de Chavéria marque le passage de l'âge du Bronze à l'âge du Fer (de 850 av. J.-C. à la conquête de romaine en 55 av. J.-C.).

Plusieurs sites gallo-romain sont recensés sur le territoire d'après la liste des entités archéologiques fournie par les services de la DRAC Bourgogne- Franche-Comté (en annexe). On recense notamment le sanctuaire gallo-romain de Chavéria-Moutonne qui s'étend sur plus de 8 ha. Par ailleurs, Rousset évoque dans son dictionnaire la vaste et longue plaine d'Orgelet semée de tombeaux romains des deux côtés de la route. Entre Beffia et Chavéria, il en cite l'existence de 15.

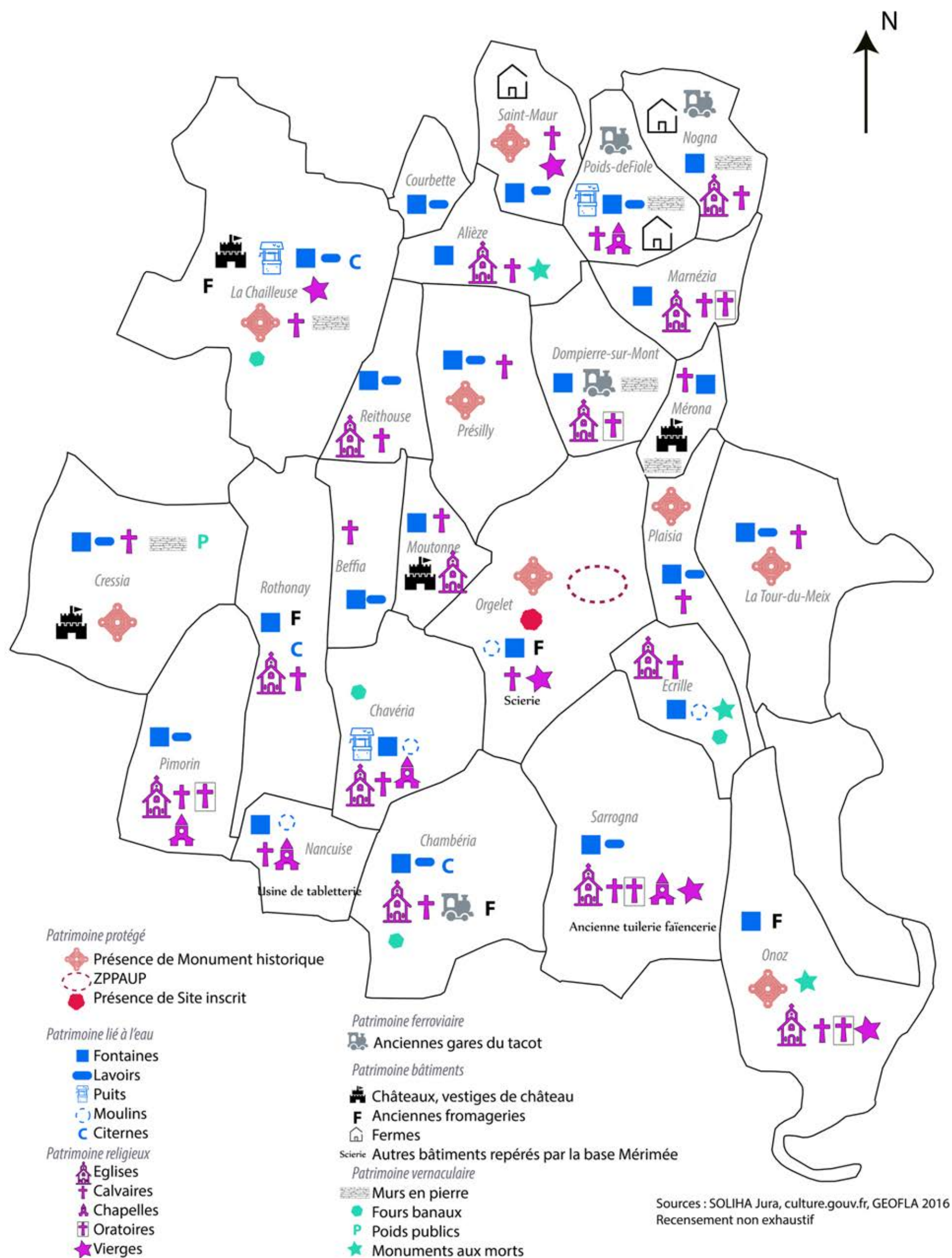
Orgelet était un centre autour duquel rayonnaient plusieurs voies qui la reliaient à Salins-lès-Bains, Poligny, Lons-le-Saunier, Clairvaux, Saint-Amour, Ysernore, Antre, Genève et Lyon. La pérennisation des voies antiques et l'emplacement de la ville comme carrefour routier sont des facteurs attractifs au haut Moyen-Age. Le site perché sur la colline de la Motte à Ecrille et le camp des Sarrazins à la Tour-du-Meix témoignent de cette position stratégique.



Chavéria-Moutonne (extrait de Rothé 2001, fig.102, p291).



Site de tombes mérovingiennes à Ecrille



2. LES PATRIMOINES

Comme l'illustre la carte ci-contre, les communes de la CCRO sont riches d'éléments patrimoniaux qu'il convient de recenser pour mieux assurer leur conservation et leur mise en valeur dans le cadre du PLUi.

2.1. Le patrimoine protégé

2.1.1. Les Monuments Historiques

10 communes de la CCRO disposent sur leur territoire d'un monument inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Ces protections concernent pour la plupart des églises mais d'autres édifices sont également protégés :

CRESSIA :

- Eglise, en totalité, ainsi que le mur du cimetière, Cad AB n° 220 (Inv. MH : 27 décembre 2002). **(1)**
- Lavoir et fontaine-abreuvoir, en totalité, Cad AB n° 243 et sur domaine public (Inv. MH : 27 décembre 2002). **(2)**

La TOUR-DU-MEIX :

- Eglise du hameau de Saint Christophe (Inv. MH : 19 novembre 1946)¹,
- Restes du château (Inv. MH. : 28 septembre 1926). **(3)**

MOUTONNE :

- Ancienne église du hameau de Sézéria, en totalité, avec le presbytère et la clôture du cimetière, Cad ZN n° 27 (Inv. MH : 6 avril 1998) situés sur la commune d'Orgelet et dont le périmètre de 500 m déborde sur le territoire communal de Moutonne. **(4)**

ONoz :

- La Chartreuse de Vacluse, en totalité (Inv. MH : 15 juillet 1927). (ensemble noyé sous Vouglans – 2 pavillons et portail repris hors eaux). **(5)**

ORGELET :

- Eglise (Cl. MH : 10 février 1913). **(6)**
- Portail couvert de la chapelle des Bernardines (Inv. MH : 26 octobre 1927).
- Vestiges de l'ancien château fort, Cad AC n° 506 et 509 (Cl. MH : 22 août 1980).
- Ancienne église du hameau de Sézéria, en totalité, avec le presbytère et la clôture du cimetière, Cad ZN n° 27 (Inv. MH : 6 avril 1998). **(4)**

PLAISIA :

- Eglise (Inv. MH : 8 mars 1982).

PRÉSILLY :

- Château : ruines du château proprement dit et colombier attenant aux ruines du château (Cl. MH : 6 septembre 1955). **(7)**

1 Eglise prieurale romaine où se mélange styles roman et gothique. Elle se caractérise par son clocher surmonté d'une flèche hexagonale garnie de tuiles vernissées et par sa nef et ses chapelles ouest couvertes de lauzes calcaires, le reste est abrité par des tuiles plates à crochet.

REITHOUSE :

- Eglise de Varessia, en totalité, Cad U n° 327 (Inv. MH : 25 avril 1995) située sur la commune de la Chailleuse dont le périmètre de 500 m déborde sur le territoire communal de Reithouse.

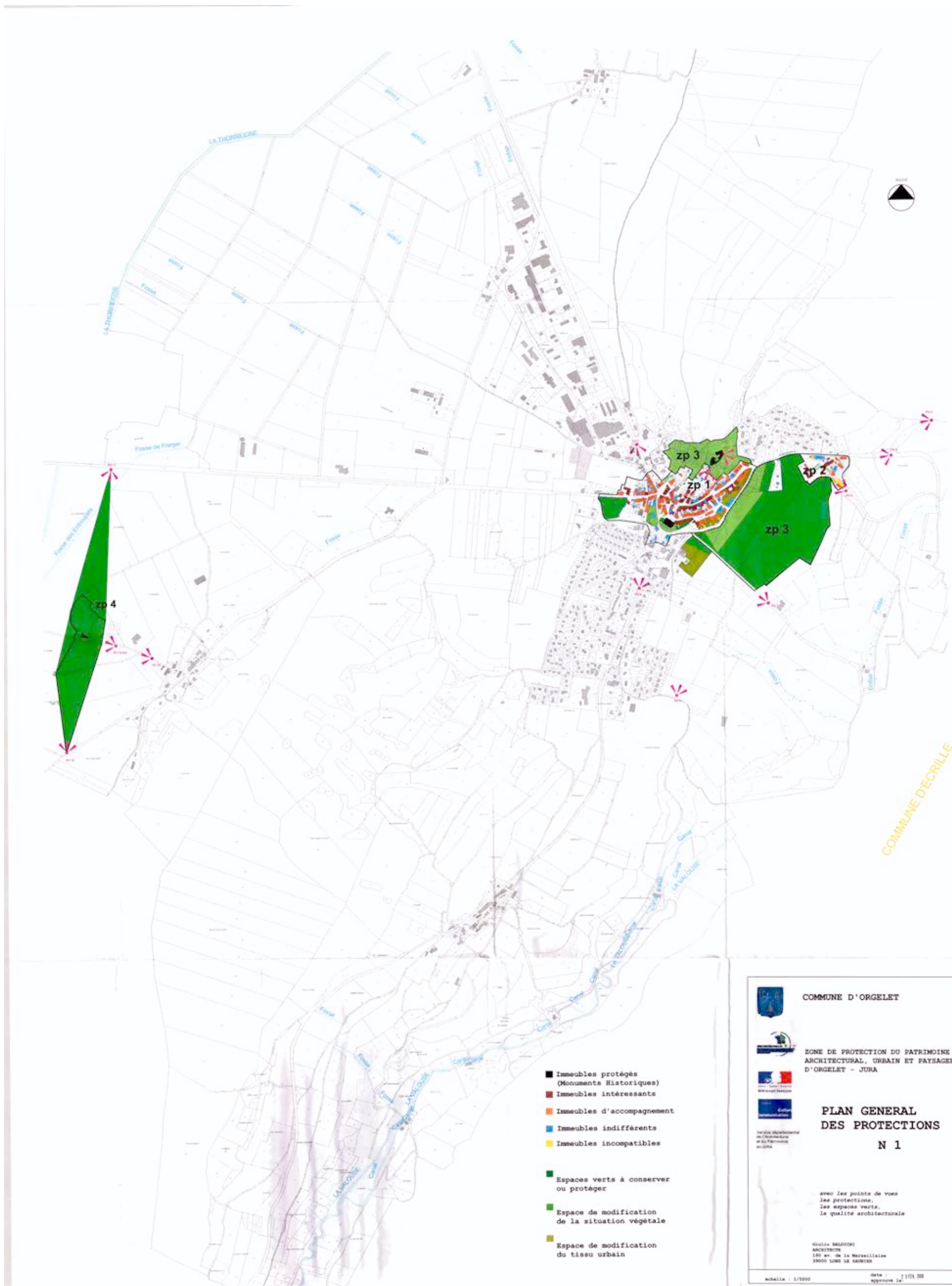
SAINT-MAUR :

- Eglise (Inv. MH : 13 mas 1934). **(8)**

LA CHAILLEUSE :

- Eglise en totalité y compris peintures murales (Cl. MH : 8 juin 1990). (ancienne commune de Saint Laurent la Roche)
- Eglise, en totalité, Cad U n° 327 (Inv. MH : 25 avril 1995). (ancienne commune de Varessia).





Plan général de la ZPPAUP d'Orgelet – Commune d'Orgelet

2.1.2. La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) d’Orgelet

La mise en place de la ZPPAUP a été motivée par la volonté des élus de protéger et de valoriser le riche patrimoine orgelétain. Approuvée par arrêté préfectoral du 23 février 2006, elle comprend (extrait du rapport de présentation du PLU d’Orgelet) :

- tout le bourg ancien dit «La Ville»,
- le hameau des Tanneries à l’Est,
- le «faubourg de l’Orme» à l’Ouest,
- un ensemble de parcelles non construites situées sur le lieu-dit «le Château»,
- le hameau de Sézéria à l’Ouest.

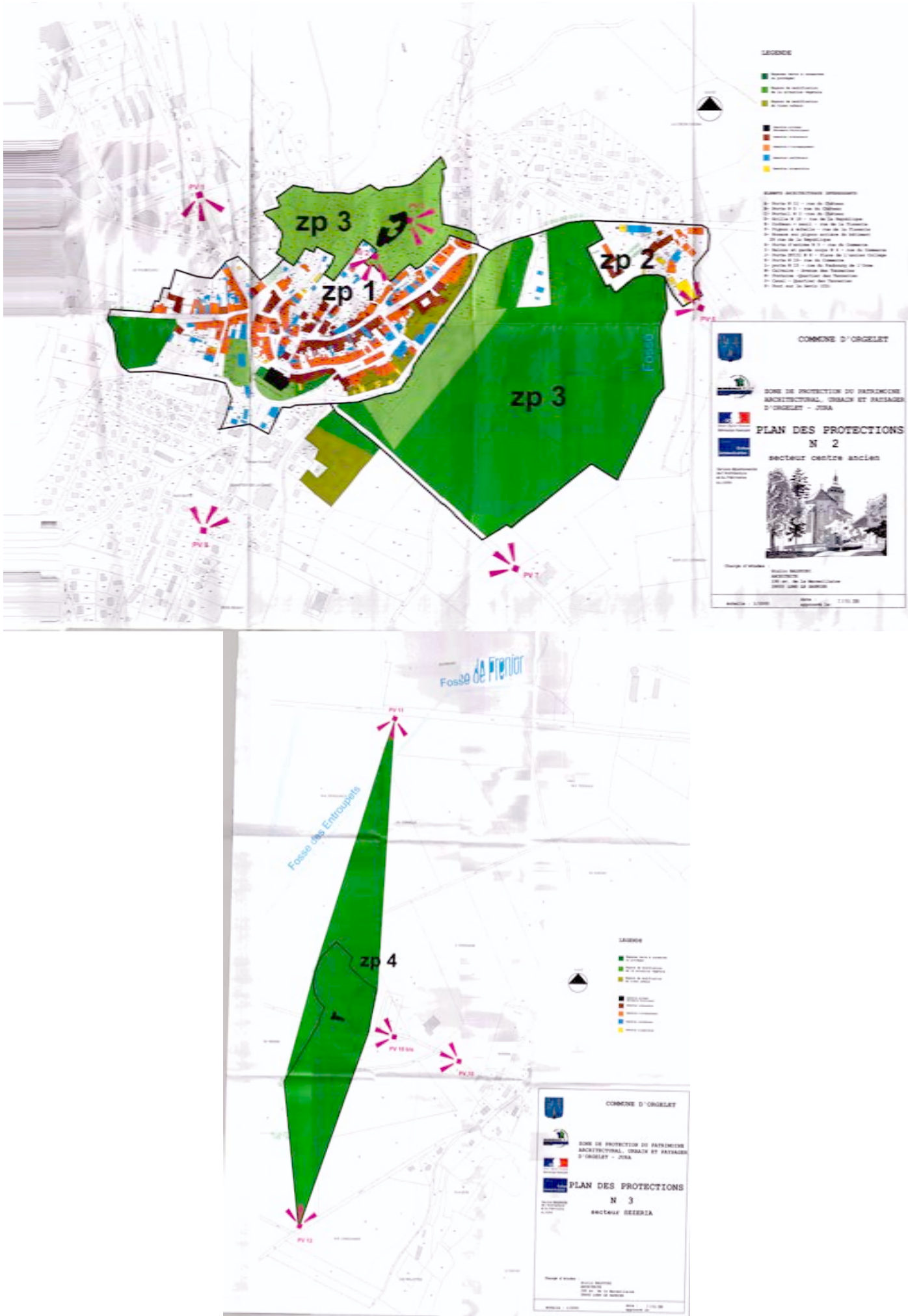
Le territoire correspondant a été divisé en 4

- secteurs :
- ZP1 : « Le centre ancien »,
 - ZP2 : « Les Tanneries »,
 - ZP3 : « Le château »,
 - ZP4 : « Sézéria ».

Transformée de plein droit en Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis la publication de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine, une mise en révision de la ZPPAUP avait déjà été engagée pour une transformation en Aire de Mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine

(AVAP) par délibérations du 5 septembre 2013 et du 2 juin 2014.

Les élus ont pour l’instant décidé de ne pas continuer la procédure tant que les décrets d’application pour les SPR ne seront pas parus.



2.2. Le patrimoine lié à l’eau

Le territoire de la CCRO est riche d’un patrimoine lié à la présence de l’eau. Les éléments les plus répandus sont les fontaines et les lavoirs, quelques communes possèdent encore des moulins (utilisation de la force hydraulique) et des citernes.

De formes et de facture différentes, parfois même de taille monumentale, ces éléments s’apprécient en règle générale sur les placettes des villages, à proximité d’édifices d’importance tels que la mairie ou l’église. Toutes les fontaines et les lavoirs ne sont plus

aujourd’hui en fonctionnement, certaines fontaines ont été transformées en bacs à fleurs et des lavoirs en arrêts de bus. Ces usages ne sont pas forcément négatifs car ils permettent la conservation du bâti et la mise en valeur de ces éléments. On recense toutefois des difficultés d’accès ou bien des éléments en cours de détérioration, pris dans la végétation et qui, faute d’entretien rapide, ne seront plus valorisables.

Les moulins observés sont situés en bordure

de la Valouse et du Valouson. Plusieurs élevages piscicoles sont encore présents (Ecrille par exemple). Il s’agit dorénavant de résidences principales ou secondaires.

Concernant les puits, on notera la présence de trois puits romains sur la commune de Poids-de-Fiole. Toujours en eau, ils sont protégés chacun par une grille scellée et une épaisse vitre ce qui rend difficile l’observation de la maçonnerie et leur profondeur.



Lavoir sur Orgelet, sous la RD 470



Fontaine sur Sarroгна, Montjouvant



Puits romains à Poids-de-Fiole



Lavoir à la Tour-du-Meix, hameau de Saint-Christophe



Fontaine à la Tour-du-Meix



Puits à Chavéria



Lavoir à Reithouse



Fontaine à la Tour-du-Meix



Citerne à Rothernay



Moulin à Chavéria



Fontaine à Pimorin



Fontaine à Alièze, Les Roches

2.3. Le patrimoine religieux

Outre les églises inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, quasiment toutes les communes de la CCRO possèdent sur leur territoire un édifice religieux : église et/ou chapelle. Celles qui n'en sont pas dotées sont rattachées à une paroisse dans la commune limitrophe : Courbette est rattachée à la paroisse d'Alièze, Présilly à celle de Dompierre-sur-Mont.

Hormis l'église de Sézéria en ruine et pour laquelle la mairie d'Orgelet souhaite entamer une étude pour sa sauvegarde avec notamment des fouilles, les autres édifices religieux sont très bien conservés et ont

fait l'objet de travaux : l'église à Dompierre-sur-Mont a récemment été complètement restaurée, Présilly ayant participé aux frais d'investissement.

Outre ces édifices, on recense un nombre important de calvaires situés soit près des églises soit aux intersections de routes et / ou chemins. On en recense également au sein même des cimetières.

Ces derniers peuvent être en bois, en fer forgé, en pierre, de tailles et de formes variées. Parmi ces calvaires se trouvent des croix monumentales (Saint-Maur).

Seule la commune de Courbette n'en

possède pas sur son territoire, ce dernier ayant disparu il y a plusieurs années. A contrario, la commune de Sarrognia en possède plus d'une dizaine.

Le patrimoine religieux se compose également d'oratoires, plus ou moins imposants, parfois localisés dans des propriétés privées (Dompierre-sur-Mont) ou dans des grottes (Marnézia).

Orgelet, La Chailleuse, Sarrognia et Onoz possèdent des statues de la Vierge positionnées sur des promontoires ou à proximité du cimetière.



Chapelle à Sarrognia, Nermier



Eglise de Dompierre-sur-Mont



Oratoire dans une propriété privée à Dompierre-sur-Mont



Oratoire à Pimorin



Oratoire à Onoz



Oratoire à Onoz



Croix monumental à Saint-Maur



Oratoire à Marnézia



Statue de la Vierge à Saint-Maur



Eglise à Moutonne

2.4. Le patrimoine ferroviaire

Extrait p 56 de l’ouvrage «Orgelet, vive, forte et robuste» :
«Après 1870, lorsque les principales lignes du réseau ferré furent construites dans le département, la majeure partie de la montagne jurassienne se trouvait à l’écart du chemin de fer. [...] On comprit dès les années 1880 que la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée ne s’intéresserait jamais à Orgelet, les projets de liaisons entre Lons-le-Saunier et Saint-Claude passant tous par Clairvaux-lès-Lacs. On se tourna vers le

Conseil Général pour obtenir, à défaut d’une ligne à l’écartement standard, une antenne à voie métrique se greffant à une gare à créer non loin de Nogna, sur le tracé Lons - Saint-Claude. Son nom relève de l’évidence même : la Bifurcartion. [...] la ligne fut inaugurée le 15 octobre 1898. [...] Devenu très déficitaire dès les années 1920, le Tacot devait être remplacé par des véhicules routiers. [...] Le dernier train circula en 1948.»

Quatre anciennes gares du Tacot sont

recensées sur les communes de Chambéria, Dompierre-sur-Mont, Poids-de-Fiole et Nogna. Bien qu’elles aient été transformées en maisons d’habitation, elles ont conservées leur architecture particulière (bâtiment très allongé et étroit à étage avec parfois un auvent).



Ancienne gare à Chambéria



Ancienne gare à Dompierre-sur-Mont

2.5. Le patrimoine bâti

Un certain nombre de bâtiments sont considérés sur le territoire comme à caractère patrimonial. S'ils ne font pas l'objet de protection particulière, ils sont identifiés par la base Architecture-Mérimée qui recense le patrimoine monumental français dans toute sa diversité.

2.5.1. Les châteaux et vestiges de châteaux

L'Histoire du territoire de la CCRO et sa topographie ont donné naissance à plusieurs châteaux. Édifiés sur les collines et autres monts, ces édifices ont plus ou moins bien résisté aux affres du temps et aux différents conflits auxquels ils ont participé.

S'il ne subsiste que des plateformes et quelques morceaux de murs de ceux d'Orgelet et de La Chailleuse, (Saint-Laurent-la-Roche, détruit en 1668) les ruines du château de La Tour-du-Meix (construit en 1166, le château défensif devint davantage une résidence mais fut incendié en 1637 et jamais rebâti) sont encore debout et l'association les Baladins du Château s'efforce de maintenir au mieux celui de Présilly (forteresse du début du XIII^{ème} siècle dominée par un vaste donjon carré entouré d'une grande enceinte avec ses logis accolés, un boulevard, des fossés creusés dans le roc vif, une porterie à pont levis précédée d'une barbacane remarquable et d'un pigeonier.)

Trois châteaux sont encore habités/occupés aujourd'hui sur le territoire :

- **le château de Cressia** occupé par l'école Notre Dame de l'Annonciation. «Au début du XIV^e siècle, le château possédait fossé, pont levis, tours carrées, donjon, souterrains occupés par des prisons, cachots et oubliettes. En 1790, la municipalité de Cressia en avait demandé la démolition au directoire du département tellement la population

en était apeurée, en vain. C'était la deuxième fois que le Château échappait au démantèlement : Louis XIV l'avait déjà exempté de la destruction qu'il avait ordonnée de toutes les fortifications que « la conquête » avait laissé debout. [...] Il subsiste l'énorme donjon carré de la façade nord et la belle tour carrée coiffée en pavillon de la façade principale d'entrée, le pont-levis a été remplacé par un pont dormant de pierre.»¹

- **le château de Moutonne** : D'après Rousset, l'ancien château, assiégé et pris par le duc de Longueville le 16 juillet 1637, fut démantelé. La description qu'on en trouve dans les titres antérieurs à cette époque donne une haute idée de son importance. Il se composait d'un énorme donjon isolé, d'une maison forte, d'écuries voûtées, de grangeages, de bâtiments de fermiers, et était clos par une ceinture de murailles flanquées aux angles de tours rondes et bordées par un fossé qu'on ne traversait qu'à l'aide d'un pont-levis. Il y avait deux portes, l'une fortifiée qui regardait le village et l'autre s'ouvrant sur la basse-cour. Une tour isolée, en dehors de l'enceinte, servait d'avant-poste. Le château actuel, reconstruit en partie en 1738, sur l'emplacement de l'ancien, est placé au nord-ouest de

¹ <http://adapemont.fr/tourisme-patrimoine/chateaux/chateau-de-cressia/>

la route d'Orgelet à Saint-Amour, au sommet d'un coteau escarpé d'où l'on domine le bassin de la Valouse. Il se compose d'un donjon quadrangulaire élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, de bâtiments de dépendances adossés au donjon, et de bâtiments de fermiers. On arrive, par une belle avenue de tilleuls séculaires, à des jardins disposés en terrasses qui se rattachent à un vaste parc.»

Le Château a accueilli des colonies de vacances dans les années 60 puis a été acheté par un privé pour en faire une résidence principale.

- **le château de Mérona** : il constitue aujourd'hui une demeure familiale privée. Le corps du bâti sans les tours date du XVII-XVIII^{ème} siècle. Les tours et la cour sont datées du XIX^{ème} siècle. Il s'agit d'une reconstruction sur l'ancien château fort détruit par Louis XI. La propriété bâtie s'accompagne d'un parc à l'anglaise avec un accès via une allée bordée de gros tilleuls. La totalité de la propriété mesure une trentaine d'hectares autour du château dont une partie est louée aux éleveurs. A l'origine, une chapelle était présente dans le château.



Vue sur le Château de Cressia



Vue sur le Château de Moutonne



Façade du Château de Mérona

2.5.2. Des bâtiments témoins de la vie des villages

On recense dans plusieurs communes de la CCRO des bâtiments qui témoignent des activités passées qui ont parfois subsistées. On peut parler de patrimoine industriel.

a) Les anciennes fromageries

La Base Architecture-Mérimée fait état de 6 anciennes fromageries comme faisant partie du patrimoine industriel des communes de la CCRO.

Ces fromageries datent toutes du XIX/XX^{ème} siècles avec pour celle de Rothonay une partie datant du XVI^{ème} mais il s’agit d’un agrandissement réalisé en 1954 par l’acquisition d’un ancien presbytère.

Ces bâtiments ont beaucoup compté dans la vie économique des villages, les productions pouvant atteindre 17 916 kg de gruyère en 1911 pour celle d’Orgelet. Localisées au sein même des villages, elles étaient constituées d’atelier de fabrication, de pièce ou de cave d’affinage, de logement. Ce sont des bâtiments avec étage, bâtis en calcaire et moellon.

La fromagerie d’Orgelet a été démolie, seules subsistent la porcherie et la cave d’affinage le long de la route. Celle d’Alièze a subi trop de transformation pour qu’elle soit considérée aujourd’hui comme un élément patrimonial (devenue une maison d’habitation).



Vue sur l’ancienne fromagerie de Sancia, Chambéria



Vue sur l’ancienne fromagerie d’Onoz



Vue sur l’ancienne fromagerie d’Arthenas, La Chailleuse

b) Les usines, bâtiments industriels

Tuilerie faïencerie à Sarroгна :

La tuilerie est fondée vers 1720 (le premier acte d’amodiation date de 1717) par les moines de la chartreuse de Vaucluse, commune d’Onoz, pour exploiter à partir de 1722 environ une carrière d’argile (marne bleue) au lieu-dit les Tapettes. Le bâtiment d’habitation est construit dans la décennie 1730 pour le maître tuilier et ses aides. La tuilerie ferme certainement dans les années 1870. Débutée vers 1736, son activité de faïencerie s’achève vers 1879. Le logement actuel sert de résidence secondaire.



Scierie à Orgelet :

Il ne reste qu’un seul des bâtiments identifiés par Mérimée de l’ancienne scierie Girard créée en 1920. Il s’agit du bâtiment occupé par le logement, le bureau et la remise automobile.



Usine de tabletterie (usine de tournerie) à Nancuisse :

Une papeterie est fondée en 1740. Elle produit du carton satiné pour les apprêteurs de draperies et de soieries. Rachetée, elle est reconstruite et transformée en usine de tournerie vers 1885. Toutes les activités cesseront en 1991.



c) Les fermes traditionnelles

D’après Mérimée, trois communes de la CCRO possèdent des fermes traditionnelles d’intérêt patrimonial : Saint-Maur, Poids-de-Fiole et Nogna.
Datant du XVIII et XIX^{ème} siècles, ces

constructions sont en moellon calcaire et à toiture long pans avec parfois des pignons à redents, des pignons couverts ou non...
Suite aux visites de terrain avec les élus, certaines de ces constructions ne méritent

pas forcément une attention si particulière, notamment la bâtisse recensée le long de la route RD 678 à Nogna qui est dans un très mauvais état.



2.5.3. Le patrimoine vernaculaire

On recense sur plusieurs communes un petit patrimoine ou vernaculaire qui mérite une attention particulière :
- des fours ou fours banaux, propriétés publiques ou privées,
- des poids-publics mais leur état et leur

transformation (en abris-bus par exemple) ont diminué leur intérêt,
- des murs en pierre qui clôturent des propriétés et structurent ainsi le paysage tout en rythmant visuellement la traversée des rues,

- des monuments aux morts qui se détachent tant par leur message que leur mise en scène.



Four banal à Ecrille



Mur en pierre à Poids-de-Fiole



Mur en pierre à Cressia



Monuments aux morts d’Onoz



Four privé à Chambéria



Poids-public à Cressia



Monuments des maquisards à Alièze

III. BOURGS ET VILLAGES

1. IMPLANTATION DES BOURGS ET DES VILLAGES

La situation et l’implantation des ensembles bâtis - bourgs et villages - présentent sur le territoire de la CCRO des caractères récurrents mais aussi de nombreuses particularités qui tendent à faire de chaque ensemble urbain un cas particulier.

1.1. Orientation et ensoleillement

L’orientation du bâti suivant un axe Nord-Sud ou Nord-Est/Sud-Ouest est une constante que l’on observe dans la majorité des villages de la CCRO.

Cette configuration est induite par la géographie jurassienne en plis resserrés Nord-Sud, mais aussi par le sens des vents dominants. Les bâtiments anciens, souvent des fermes de polyculteurs, présentent généralement leurs pignons aux vents froids venus du Nord, dont la vitesse est possiblement renforcée par l’effet couloir des combes.

Sur ces pignons les ouvertures sont souvent absentes ou limitées tandis que les portes et les fenêtres principales situées à l’Est et à l’Ouest permettent de faire rentrer la lumière naturelle du matin au soir.

L’implantation selon l’orientation constitue une signature typique de l’urbanisation ancienne dans le territoire de la CCRO.



Rothonay, l’entrée de village est cadrée par deux pignons aveugles



Arthenas, présente des façades orientées Nord/sud



Reithouse, deux rangs de maisons mitoyennes orientés Nord/Sud, aux pignons aveugles

1.2. Implantation en lien avec l’orographie

Dans un secteur au relief tourmenté comme celui de la Petite Montagne, l’implantation des villages est aussi fortement conditionnée par la structure géographique.

L’implantation n’est cependant pas uniforme, elle présente des typologies variées

1.2.1. Châteaux vigies et villages de coteaux

Dans cette configuration, les villages sont implantés en pied ou à mi coteau et dominés par un château situé en promontoire sur la combe ou la vallée.

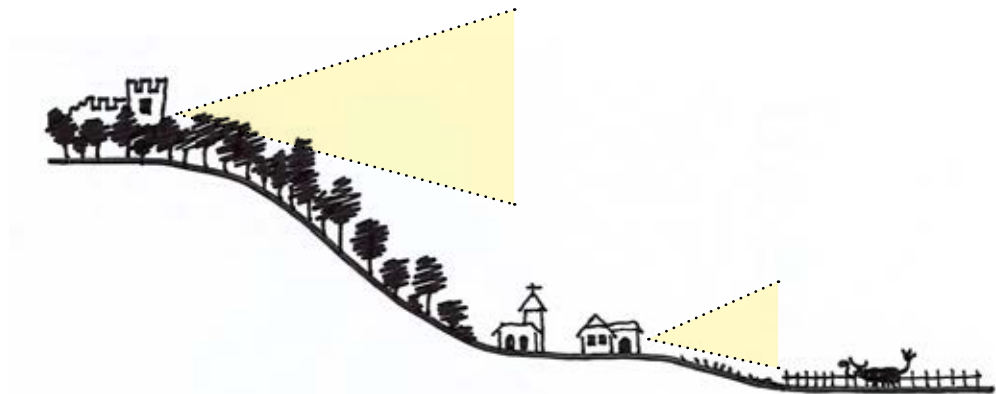
Cette implantation concerne les villages de Cressia, Présilly, Saint-Laurent-la-Roche et La-Tour-du-Meix mais aussi le bourg d’Orgelet.

Le village de Nogna était probablement dans la même configuration mais le château a aujourd’hui disparu.

À l’échelle de la CCRO, ces villages sont situés sur les points stratégiques du territoire : en porte sur la vallée de l’Ain et du Suran, et le long de l’axe Salins-les-Bains-Izernore, autour du bassin de la Thoreigne.

Dans ces configurations le jeu des vues est singulier : les vues sont lointaines depuis les châteaux, plus courtes depuis les villages. Les interactions visuelles directes entre le village et le château sont peu nombreuses, voir absentes et ce n’est qu’en prenant du recul que la logique de village surplombé par le château apparaît.

Les extensions urbaines récentes se répandent le plus souvent dans les parties basses des reliefs, préservant une coupure avec le château. Ces pentes non urbanisées, souvent abruptes sont soumises à une dynamique de boisement spontané qui tend à fermer le paysage et donc à effacer le caractère de promontoire des châteaux.



Le château, en situation de promontoire, domine village et finage



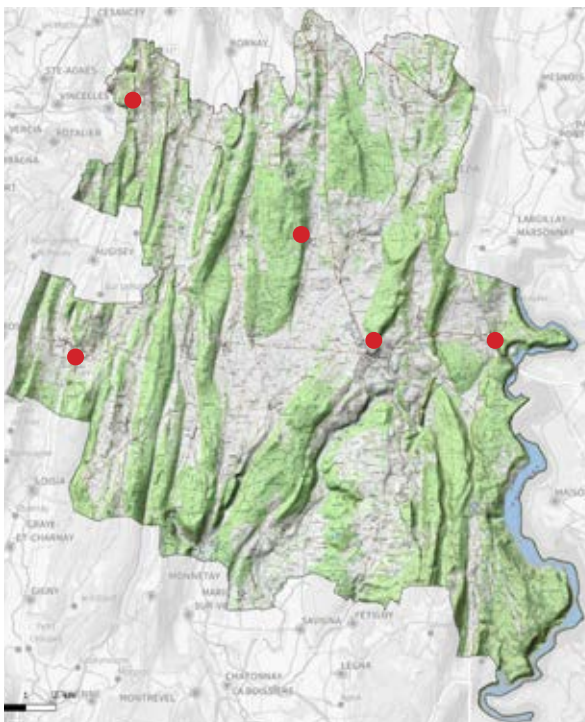
Château et village de Cressia au début du XX^{ème} siècle



Château et village de Cressia



Château et village de Présilly



Localisation des villages surplombés par un château à l’échelle de la CCRO



Château et village de la Tour du Meix



Vue d’Orgelet depuis le haut d’Écrille

1.2.2. Villages adossés surplombants le finage

Ce type d’implantation est assez proche du précédent mais il n’y a pas ici de château dominant le village.
Cette implantation est relativement commune sur le territoire et concerne les villages de Saint-Maur, Mérona, Dompierre-Sur-Mont, Moutonne, Chambéria et Varessia.

La masse bâtie est implantée à mi-pente ou en bas de pente sur une terrasse dominant alors de quelques mètres le fond de combe. Cette implantation permet à la fois de laisser libre les meilleures terres pour les pratiques agricoles mais aussi à se prémunir de la présence d’eau (rus, zones humides ...). Historiquement les masses bâties sont implantées de manière compacte ou linéaire, irriguées par des voies perpendiculaires au relief se raccordant aux axes de desserte principaux situés dans les zones planes des fonds de combe. Dans cette configuration les vues depuis le village sont plutôt étendues. Les églises, souvent situées sur une ligne de rupture de pente articulent alors les espaces liés au finage et les masses bâties : elles constituent des repères évidents dans l’organisation urbaine.

Les dynamiques en cours modifient progressivement la perception des villages : la progression des masses boisées par semis naturel ou par enrésinement assombrit les paysages tandis que les extensions urbaines déstructurent les lignes claires qui présidaient à l’organisation du bâti.



Le village situé à mi-pente ou sur une terrasse domine le finage



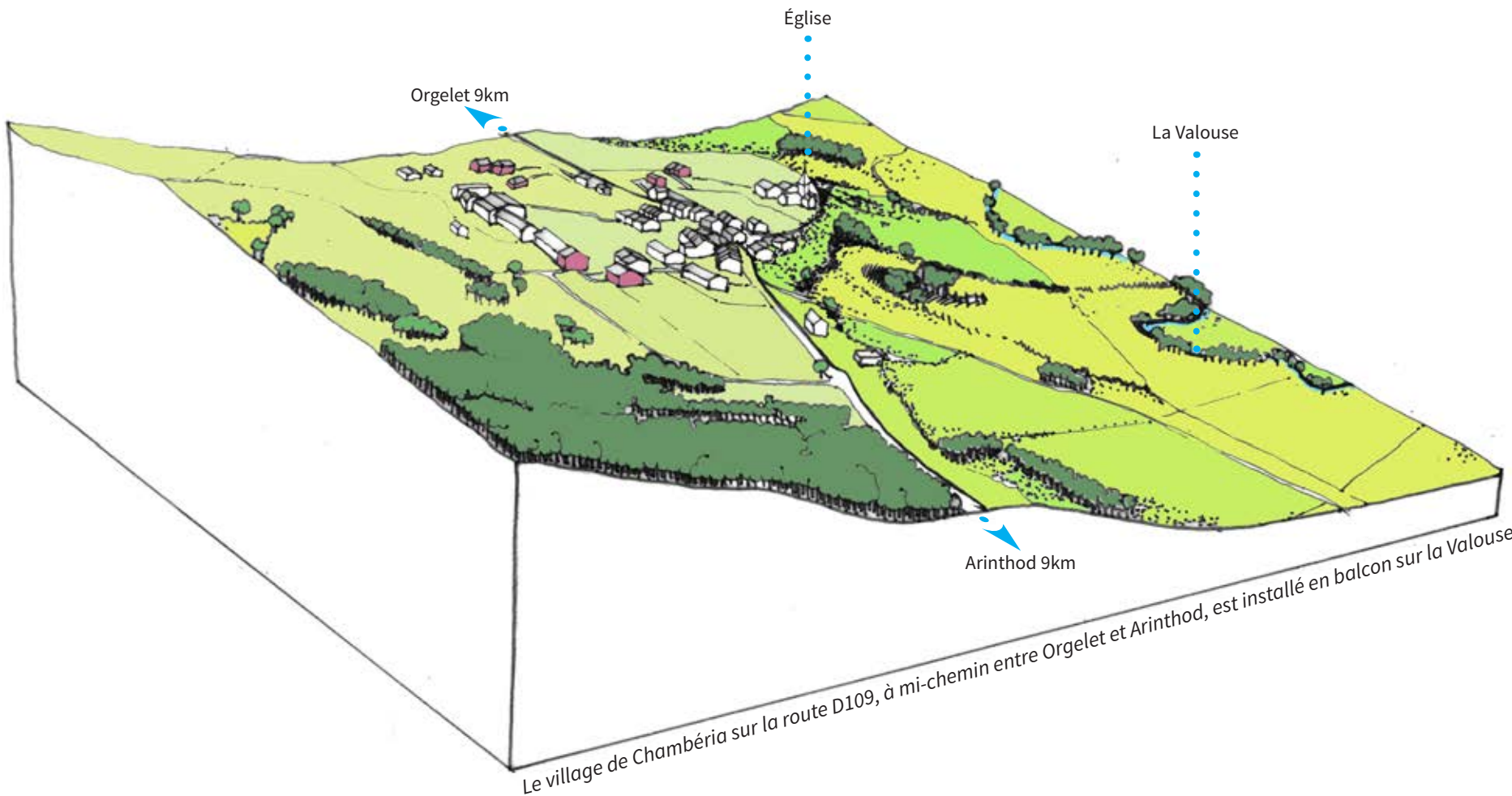
Dompierre-sur-Mont depuis la route principale



Saint Maur



Moutonne



1.2.3. Les villages de fond de combe

L'implantation en combe est typique des villages en Petite Montagne Plissée.

Dans une combe douce et étroite, le village est implanté en retrait des coteaux orientés Nord/Sud, dans le sens des plis géographiques.

Cette géographie particulière imprime souvent une linéarité Nord/Sud à la morphologie du village. La vue se dégage aux extrémités du village mais les percées visuelles transversales ne portent pas le regard au-delà de la cime des arbres qui couvrent les coteaux.

Cette implantation connaît des variations légères qui dépendent de l'implantation précise du village, soit immédiatement en pied de coteau (Beffia, Chavéria, Plaisia), soit au centre (Rothonay, Reithouse, Marnézia, Sarroigna) de la combe, soit encore occupant une petite butte témoin (Arthenas, Pimorin).

Les évolutions contemporaines se concentrent surtout dans les extensions urbaines qui se déploient le plus souvent de manière linéaire aux extrémités des ensembles bâtis historiques.



Le village de Reithouse centrée dans la combe



Le village de Pimorin sur une butte témoin



1.2.4. Les villages de plateau

Les villages de plateaux sont peu nombreux à l'échelle du territoire de la CCRO (Nogna, Poids-de-Fiole, Sarroгна).

Ils sont implantés au sein d'espaces agricoles plats et ouverts, de plus grande dimension, les versants boisés s'éloignent .

L'implantation du village n'est plus contenue par le relief, ses formes varient, bien que l'église soit généralement située au centre de la masse bâtie ancienne.

Dans ces paysages maillés, les vues sont plutôt courtes, le cloisonnement des haies ou des cordons boisés formant des chambres peu étendues en bordure des villages.

Peu contenues par les reliefs, les extensions urbaines sont importantes.



Entrée du village de Nogna



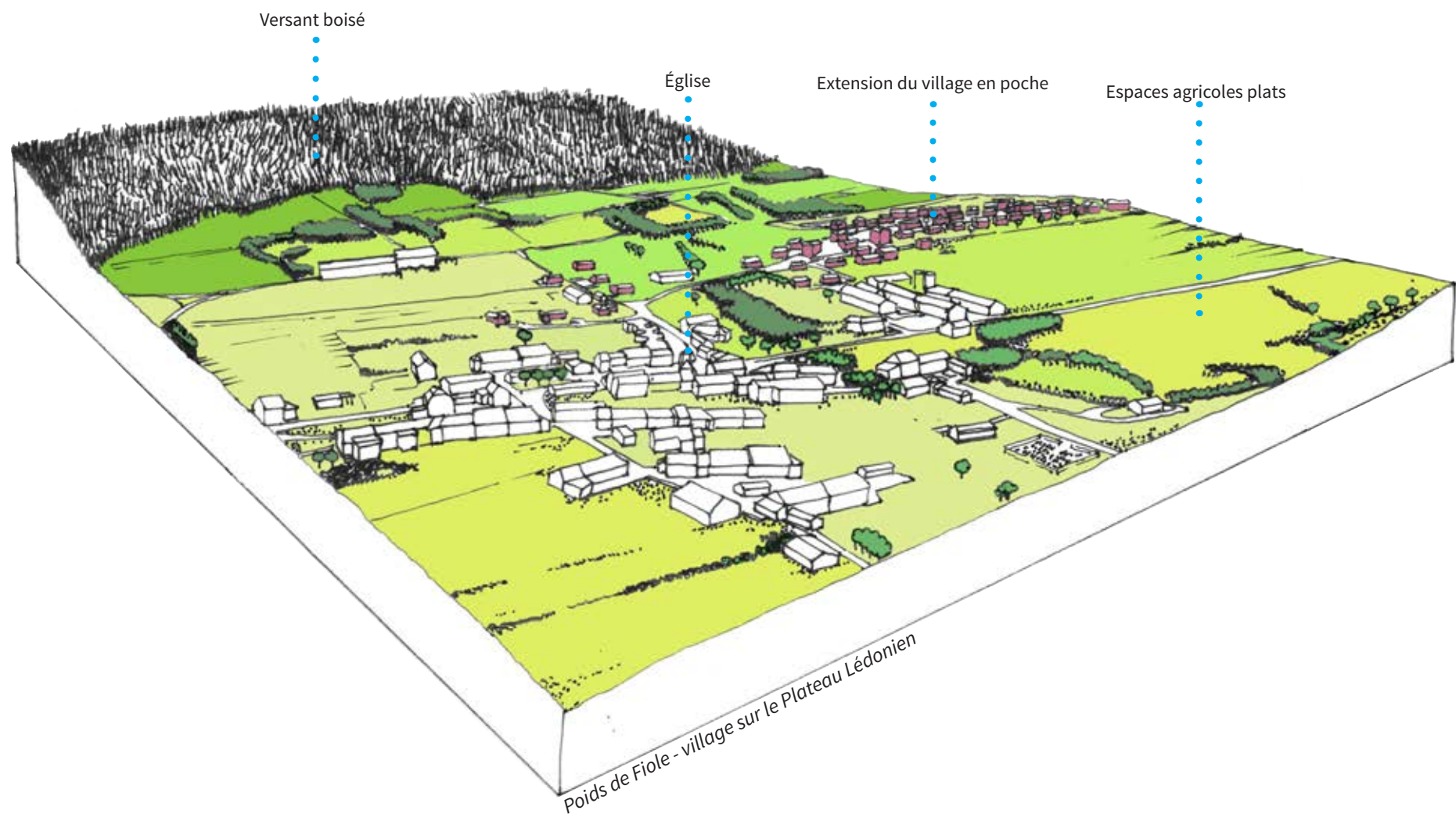
Entrée du village de Poids de Fiole



Le village de Sarroгна au début du XXème Siècle - Asphor



Extension du village de Nogna



1.2.5. Les villages de fond de vallée

Ecrille et Nancuise sont deux villages de la CCRO situés dans le fond d’une vallée. Ils sont implantés au plus proche de la ressource en eau à la confluence de deux cours d’eau.
L’urbanisation s’est construite en lien direct avec les activités liées à l’eau : moulins, papeterie puis scierie
L’étroitesse de ces vallées et la forte couverture de boisements contribuent à un ensoleillement réduit.

Peu concernés par les extensions urbaines, ces villages ont gardé leur identité très pittoresque.



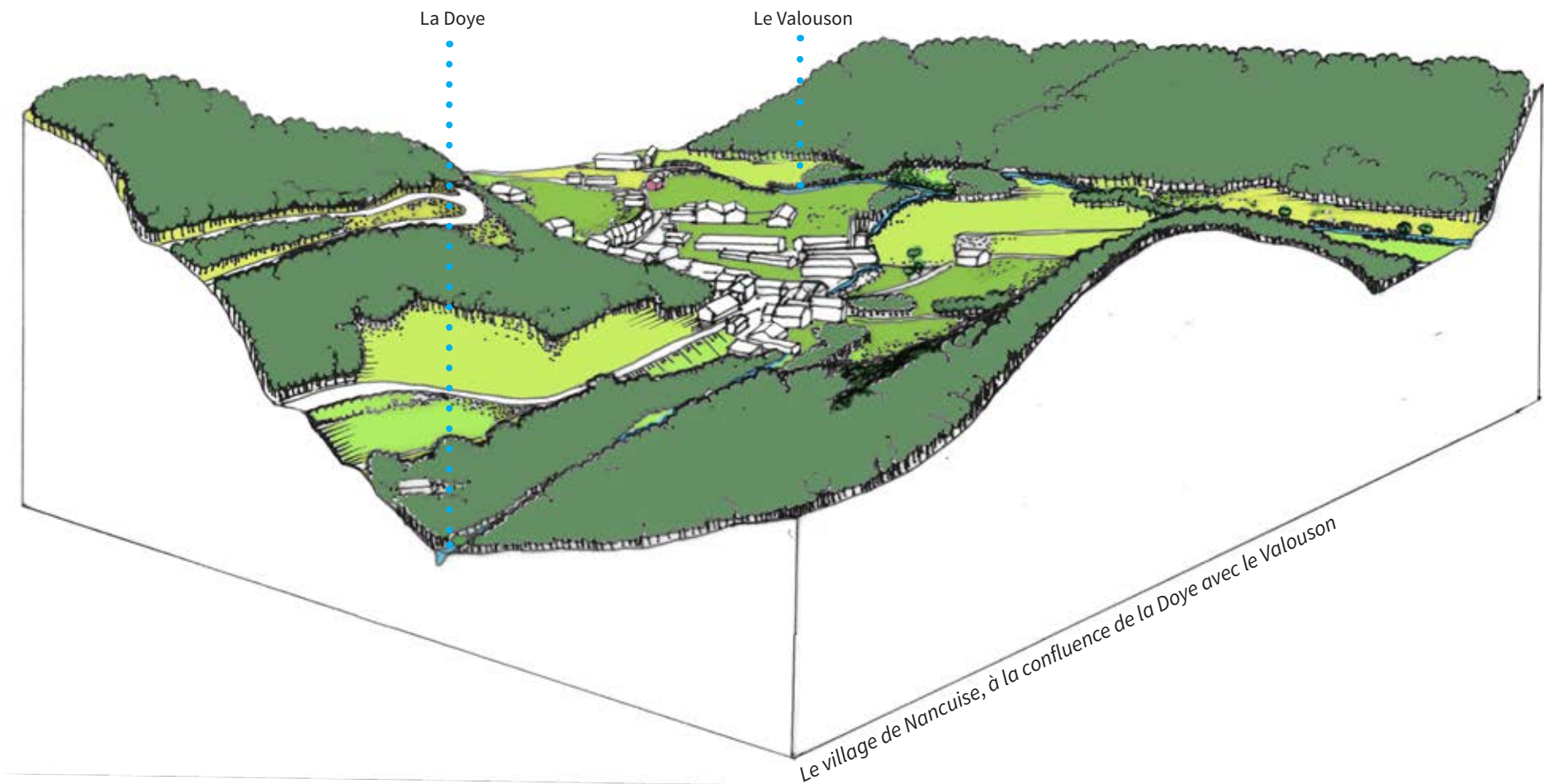
Entrée du village de Nancuise



Entrée du village d'Ecrille



Les cours d’eau à Nancuise



2. TYPOLOGIE DES ENSEMBLES URBAINS

2.1. Typologies historiques de village

La plupart des ensembles urbains sont des villages de petite dimension voir des hameaux composés de quelques maisons. Quelques soit leur morphologie, ils présentent des séquences de fermes de polyculteurs en bandes de 3 à 5 bâtiments contigus qui constituent autant de séquences distinctes. Cette configuration récurrente pourrait

s'expliquer par des agrandissements successifs au gré de l'agrandissement d'une même famille¹. Dans cette configuration, les discontinuités, les vides prennent une importance qui peut varier significativement.

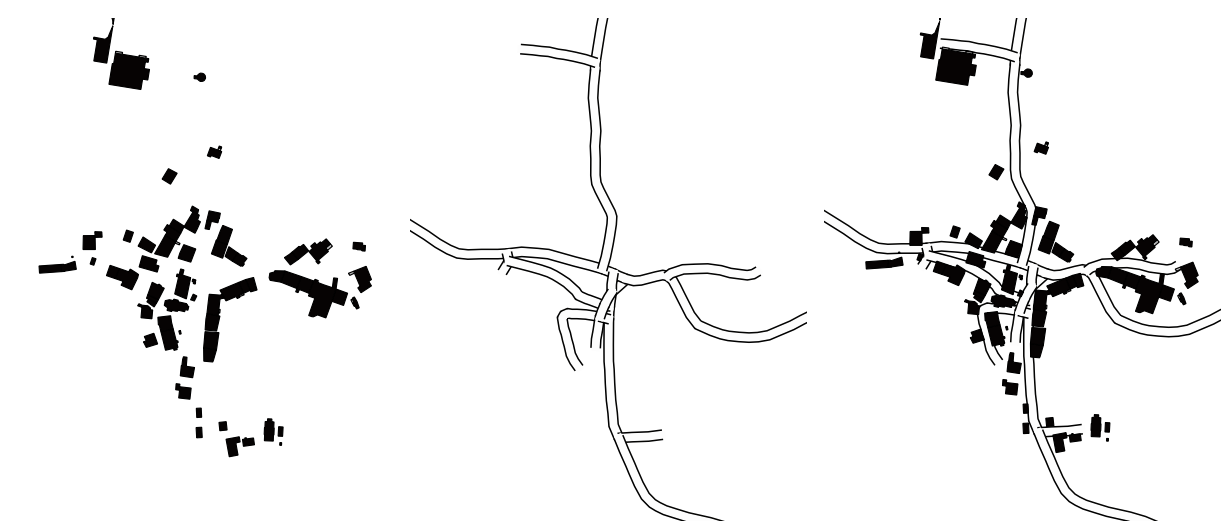
2.1.1. Villages de forme groupée

La plupart des villages de la CCRO sont de forme groupée. Ils s'organisent autour d'un faisceau de voies formant un ou plusieurs carrefours. Le centre du village est bien identifiable qu'il soit marqué soit par la présence de l'église ou d'un bâtiment public (mairie, école), soit par la présence d'une fontaine, d'un lavoir, d'un four banal.

La densité de ces villages est très variable : les fronts bâtis sont parfois continus, très homogènes (Alièze) ou plus diffus présentant des dents creuses encore bien visibles.

Le caractère compact de ces villages, l'alternance de pleins et de vides entre les fronts bâtis et les vues vers les paysages proches et lointains, une occupation du sol économe en espace constituent des caractères remarquables et sont vecteurs d'identité.

Communes concernées : Essia, Courbette, Poids-de-Fiole, Nogna, Marnézia, Alièze, Dompierre-sur-Mont, Sarroigna, Présilly, Cressia, Onoz, Chambéria, Plaisia, Saint-Maur, Merona...



Bâtis et réseaux viaires de la commune d'Alièze



Le village d'Alièze - l'organisation du bâti forme des fronts bâtis quasi continus



Mairie et église au centre de Saint-Maur



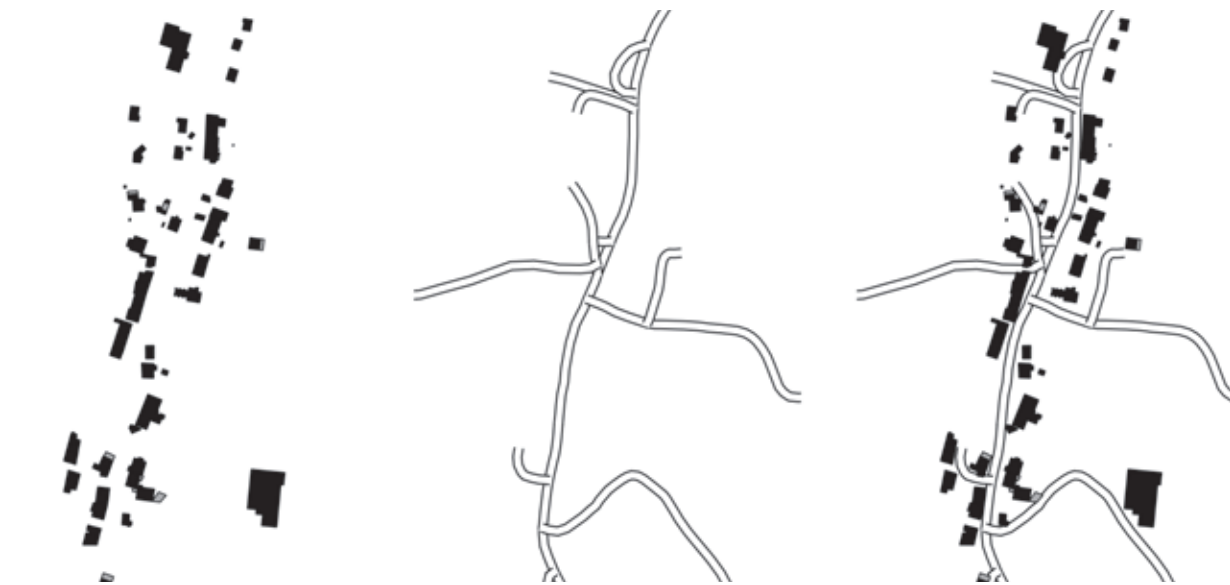
Le village de Chambéria

¹ «Il est possible d'imaginer, dans le cas d'une famille, un regroupement d'abord dans une première maison qui sera agrandie progressivement au gré des descendance successives, pour former une propriété en ordre contigu.» Daniel Glauser, (2008), Typologie et évolution de l'habitat rural dans le Jura et sur le plateau de Suisse occidentale, Université de Neuchâtel

2.1.2. Villages de forme linéaire

L’implantation bâtie fait ici directement écho aux formes linéaires du relief.
Les bâtiments s’organisent de part et d’autre d’une voie, en bandes discontinues, ce modèle pouvant parfois se développer en plusieurs bandes parallèles.
Dans cette typologie, les bâtiments sont le plus souvent organisés parallèlement à l’axe de la rue mais peuvent plus ponctuellement être disposés perpendiculairement en «peigne» le long de l’axe.
Entre les bâtiments les vides sont autant de fenêtres qui viennent cadrer des séquences de paysage le plus souvent ouvertes où les prairies dominent.
Les lisières boisées constituent des fonds de scènes qui assoient les ensembles bâtis.
La qualité de cette typologie vient de son dialogue subtil avec les lignes de forces du relief et des masses végétales.

Communes concernées :
ligne unique : Arthenas, Plaisia, Rothonay, Pimorin, Nancuisse
lignes parallèles : Beffia, la Tour-du-Meix, Reithouse, Courbette.



Structure bâtie et réseau viaire du village d’Arthenas



Pimorin, carte postale début du XX^{èmes} siècle - fond Asphor



Pimorin,aujourd’hui

2.1.3. Villages dispersés

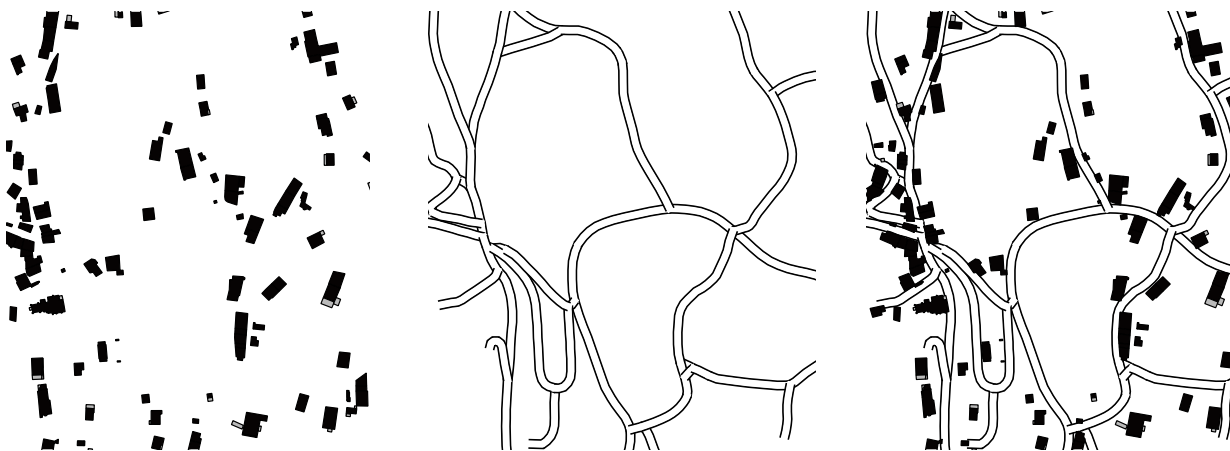
Certains villages présentent un typologie singulière, plus dispersée, dans laquelle les espaces non bâtis prennent une place majoritaire.

Les bâtiments, isolés ou accolés, forment des petits groupes épars autour d’un réseau de rues complexes.

Le village le plus représentatif de cette organisation en apparence erratique est celui de Saint-Laurent-la-Roche. Dans une moindre mesure les villages de Chavéria, Ecrille, Nogna, Moutonne, procèdent aussi de ce type d’organisation.

Ces villages occupent largement leur espaces de vie déployant une succession d’espaces ouverts à la vue .
A Saint-Laurent-la-Roche, cette organisation semble, au moins en partie, résulter à la fois des contraintes topographiques et du travail de la vigne en petites parcelles nichées au cœur du tissu urbain.
Ailleurs, il pourrait s’agir de prés, jardins vivriers ou petites parcelles cultivées sur des terrains plats ou plus pentus.

La diversité de ces typologies est importante, mais toutes sont sensibles aux nouvelles formes bâties qui viennent s’inscrire dans un tissu déjà complexe.



Bâti et réseaux viaires de Saint-Laurent-la-Roche



Saint-Laurent-la-Roche - dispersion du bâti



Vergers autour de l’église de Chambéria



Parcelles viticoles en lisière du bâti à Saint-Laurent-la-Roche



Parcelles en herbe au cœur du village à Chavéria - Fond Asphor

2.2. Typologie des ensembles bâtis traditionnel

Au sein des villages et en fonction des différentes typologies, il existe des motifs d'organisation bâtie récurrents. Les bâtiments, le plus souvent des fermes de

polyculteurs, s'organisent en groupe soit à front de voie, soit en retrait de celle-ci de manière à dégager des usoirs, soit enfin perpendiculairement aux voies et «peigne»

ou en cours.
Au sein d'un même village, différents types d'organisation peuvent coexister.

2.2.1. Bâtiments alignés à front de rue

Dans cette configuration les bâtiments sont alignés le long de la rue et forment des ensembles continus. La ligne de faîtage est disposée parallèlement à l'axe de la voie, les plus grandes façades s'ouvrent sur la rue.

Cette organisation se décline dans toutes les échelles de village mais aussi et de manière plus visible dans le bourg d'Orgelet. Les alignements sont continus, les bâtiments forment des cordons réguliers le long des voies.



Maisons à front de rue à Orgelet



Maisons à front de rue à Saint-Maur



Maisons à front de rue à Nancuisse



Maisons à front de rue à Saint-Laurent-la-Roche

2.2.2. Bâtiments en retrait de la voie

Il s'agit de l'organisation bâtie la plus fréquente dans les villages de la CCRO. Les bâtiments sont disposés en retrait de l'axe de la rue de manière à laisser un espace dédié aux activités de la ferme, l'usoir. Les bâtiments, généralement contigus par groupes de 3 ou 5, sont alors implantés soit parallèlement à l'axe de la voie, soit selon un angle plus ouvert de manière à agrandir la taille de l'usoir.

Autrefois utilisés pour stocker le matériel, le bois, les charrettes..., les usoirs formaient un espace commun qui participait largement de l'espace public.

Ces usages ayant aujourd'hui disparus, ces espaces trouvent parfois d'autres affectations : simple desserte et stationnement, nouvelle cour fermée...



Dompierre-sur-Mont - charrette occupant l'usoir -Asphor



Dompierre-sur-Mont - privatisation et fermeture des usoirs



Extrait du cadastre napoléonien de Présilly, avec les usoirs en bleu



Présilly

2.2.3. Bâtiments perpendiculaires à la voie

Les bâtiments présentent un pignon sur la voie principale et s’organisent ensuite en bandes ou sous forme de cours ouvertes perpendiculairement à la voie.

Ces ensembles forment des lignes ou plus généralement des cours communes qui devaient autrefois regrouper la fonction d’usoirs pour plusieurs bâtiments appartenant à la même famille. Aujourd’hui ces cours sont diversement affectées mais semblent encore fonctionner comme des espaces partagés entre l’ensemble des habitations. Parfois ces cours ont été partiellement bâties : garages, petits hangars...



Extrait du cadastre napoléonien de Saint Maur, avec les espaces es cours en bleu



Maisons mitoyennes perpendiculaires à la rue à Saint-Maur



Maisons mitoyennes perpendiculaires à la rue à Cressia



Maisons mitoyennes perpendiculaires à la rue à Cressia



Maisons mitoyennes perpendiculaires à la rue à Présilly

2.3. Nouvelles formes urbaines

L'organisation urbaine historique résulte de modèles qui ont eu cours jusqu'au début du 20ème siècle. Ils ont le reflet d'une société rurale, relativement riche de main d'œuvre, peu dépendante des territoires extérieurs et donc fortement liée à son territoire. La fin de la Première Guerre Mondiale

marque symboliquement l'achèvement de cette époque : se conjuguent alors des évolutions majeures qui vont révolutionner l'occupation des territoires : automobile, machinisme agricole, puis naissance et déploiement d'une société de consommation dans des espaces peu

peuplés. Les nouvelles formes urbaines résultent de ces évolutions majeures, elles traduisent dans l'espace une manière d'habiter dégagée des contingences territoriales.

2.3.1. Extension urbaines le long des voies

Il s'agit de l'expression première et la plus courante des typologies d'extension. Les nouvelles constructions sont disposées en continuités des parcelles existantes le long des voies de manière à profiter des réseau et de l'accès. Ces extensions résultent d'installations de bâtiments au coup par coup, au gré des disponibilités foncières, le plus souvent sans lien d'alignement ni de disposition avec les bâtiments préexistants.



Chavéria, extension urbaine contemporaine le long de la voie principale



Varessia, entrée du village



Entrée du village de Sarroigna



Pimorin, extensions en entrée de village

2.3.2. Densification des dents creuses

Les extensions urbaines prennent place dans les intervalles laissés libres entre les groupes de bâtiments préexistants au sein d'espaces libres de plus grande dimension. La construction des bâtiments se fait au coup par coup, souvent sans lien avec les alignements le recul ou l'organisation urbaine limitrophe. A l'échelle de la CCRO ce type d'extension se rencontre peu et se concentre pour l'essentiel dans les villages ayant initialement une typologie dispersée.



Saint Laurent la Roche : implantation des nouveaux bâtiments dans les vides



Construction d'une dent creuse à Saint-Maur



Rothonay : Nouvelles expression des formes urbaines

Les extensions urbaines par comblement de dents creuses ou par développement le long des voies peuvent se cumuler avec

l'ouverture à l'urbanisation de parcelles situées hors de l'emprise bâtie historique. Ces interventions dispersées conduisent

alors à une déstructuration profonde du tissu urbain et à une altération des liens structurants entre le village et son territoire.

2.3.3. Ensembles pavillonnaires

Mode de production récurrent de nouveaux logements, les ensembles pavillonnaires constituent des formes remarquables dans le paysage de la CCRO car ils tranchent nettement avec les formes bâties historiques.

Cette typologie d'extension produit des paysages urbains très standardisés générés ex-nihilo, sans lien ni au contexte géographique ni à l'histoire des lieux.

La notion de «projet urbain» ou de «projet de village» est souvent étrangère à ce type d'extension qui est avant tout un découpage foncier envisagé comme moyen pour attirer de nouvelles populations.



Nogna



La Tour-du-Meix



Dompierre sur Mont



Orgelet présente une expansion urbaine majoritairement constituée d'ensembles pavillonnaires

3. TYPOLOGIES DE L'HABITAT

3.1. Bâtiments traditionnels

3.1.1. Fermes de polyculteurs

Sur le territoire de la communauté de communes, comme dans le reste de la Petite Montagne, le bâti traditionnel est pour l'essentiel constitué de fermes de polyculteurs à trois travées, le plus souvent d'un étage.

Dans la plupart des cas, les fermes forment des ensembles contigus de trois à cinq bâtiments massifs.

Les travées sont peu profondes (10 à 12 m de large en général) et l'ensemble bâti comporte outre la grange et l'étable, un petit logement n'excédant que rarement 2 pièces.

La maçonnerie, traditionnellement en pierre calcaire est historiquement recouverte d'un enduit ou d'un fin badigeon à la chaux couvrant la totalité des murs et ne laissant libre que les pierres de taille jaune doré entourant les ouvertures.

Les toitures sont pentues avec des pentes d'environ 70%, parfois en demi croupes ou accompagnées de pas de moineaux.

La couverture traditionnelle en bois a depuis longtemps disparu au profit de tuiles plates rouges ou rouge brun.

Les portes de granges sont imposantes : souvent en anse de panier ou en plein cintre, plus rarement à linteau droit, elles sont parfois accompagnées de levées de granges

Les balcons et les éléments de modénatures sont rares.¹

3.1.2. Autres formes bâties

Hormis les fermes à trois travées qui composent le modèle dominant de l'habitat local, on trouve plus ponctuellement d'autres formes bâties.

A Orgelet, le bâti est globalement homogène, résultat des reconstructions après l'incendie majeur de 1752. Les bâtiments sont à dominante verticale mais conservent un caractère rural avec la présence récurrente de portes de grange.

Dans les autres villages les formes bâties différentes concernent le plus souvent les édifices publics ; mairie ou mairie écoles, souvent édifiées à la fin du 19ème siècle dont le volume important est bien identifiable. D'autres édifices anciens perdurent ponctuellement : papeterie, moulins...



Reste d'un enduit ocré à Nogna. La pose à fleur de pierre de manière à dégager les encadrement rectangulaires est visible en haut de la porte de grange



Pas de moineau sur un pignon à Poids de Fiole



Succession des ouvertures dans une façade à Nancuisse : distinction évidente entre la grange et l'habitation



Façon d'enduit traditionnelle sur une façade à Saint-Maur



Alignement bâti à Orgelet



Papeterie de Nancuisse



Mairie École de Pimorin



Mairie École de Poids-de-Fiole

1 de nombreuses ressources relatives au vocabulaire et à la typologie du bâti ancien sont disponibles sur le site des CAUE de Franche-Comté : <https://www.caue-franche-comte.fr>

3.1.3. Traitements des limites

L'organisation des bâtiments et la présence d'usoirs à front de rue ne favorisent pas l'existence de limites évidentes entre les parcelles, ou avec l'espace public. Côté rue donc, la distinction entre les parcelles n'est que rarement identifiable dans la configuration historique du bâti.

Traditionnellement l'existence de limite se rencontre plus fréquemment :

- À l'arrière des parcelles sous forme de

murets en pierres sèches clôturant les jardins,

- À front de rue, entourant les bâtiments remarquables (château, demeures) et parfois les églises. On trouve parfois de vastes dalles levées qui forment des murs continus.
- Autour des parcelles agricoles proches du village. Les murets peuvent alors être en pierres sèches taillées couronnées de pierres levées ou présenter un aspect moins

structuré

- dans les secteurs en pentes où les murs de soutènement structurent les espaces.

Ces murs constituent un élément de vocabulaire récurrent et de qualité, leur pérennisation est importante pour la qualité urbaine des bourgs et des villages.



Merona : mur limite en pierres jointoyées le long du château



Chavéria - muret de pierres sèches à couronnement horizontal



Poids-de-Fiole - muret de dalles levées



Poids-de-Fiole - muret de pierres sèches taillées à couronnement en pierre levées



Onoz- mur de soutènement en pierres partiellement jointoyées



Rothonay : mur d'enceinte de l'Eglise

3.2. Évolutions de l’habitat

3.2.1. Évolutions du bâti.

Le modèle de la ferme de polyculteur subit des modifications importantes qui résultent des tentatives d'adaptation aux exigences (ou aux modes) contemporaines. Ces modifications concernent à la fois les ouvrants, les menuiseries, l'enveloppe bâtie, les toitures...

- Les portes de granges : nombreuses adaptations visant à «normaliser» l'ouverture de manière à y loger une baie vitrée de taille standard ou une simple porte d'entrée. Adaptions plus rares de baies vitrées sur mesure occupant la totalité de l'ouverture.

- Les autres ouvertures : les adaptations concernent la forme des ouvertures mais aussi les dispositifs d'occultation : pose de coffrets de volets roulant, adaptation de volets en PVC... Dans certains cas de nouvelles ouvertures sont créées par percement de la façade.

- Toiture : création de percement en toiture : fenêtre de toit, chiens assis...

- Enveloppe bâtie : les enduits traditionnels et les badigeons disparaissent au profit de nouvelles mises en œuvre. Les enduits, même ceux à la chaux sont posés en épaisseur relativement importante. Le harpage est fréquent en bord d'ouverture. Les enduits prêts à l'emploi et les crépis sont eux aussi présents bien qu'ils ne soient pas adaptés aux caractéristiques du bâti et notamment à la respiration de l'ensemble bâti.

Parfois, et de plus en plus fréquemment, les façades sont entièrement déshabillées : les enduits sont totalement supprimés, laissant les moellons calcaires à nu. Ce type d'intervention qui provient manifestement d'un engouement pour la «vieille pierre» est cependant néfaste à long terme pour la pérennité des bâtiments traditionnels.

- D’autres éléments peuvent venir se rajouter en façade : auvents, balcons, pompes à chaleur, paraboles...

Dans certains cas, les évolutions conduites au coup par coup, souvent avec peu de moyen et faute de sensibilisation à la qualité patrimoniale du bâti, peuvent conduire à la perte irrémédiable du caractère des bâtiments transformés.



Nancuisse - restauration soignée d'une ferme - la qualité des matériaux et le choix des teintes en atteste. L'enduit a malheureusement disparu



Nancuisse, transformation d'une porte de Grange



Saint-Maur - adaptation de la porte de Grange



Nancuisse : construction d'un plancher dans passage voûté (moulin) et création d'ouvertures...



Plaisia - transformation totale d'un bâtiment, seules les traces des pas de moineau partiellement conservées en pignon attestent de l'âge de l'édifice.



Onoz - pose d'élément de menuiserie préfabriqués



Arthenas : percements en toiture, extension, pose de PAC en façade.



La Tour-du-Meix : modification de la toiture, percements en façade, transformation de porte de grange, pose de volet roulant



Poids-de-Fiole : percement d'ouvertures et création d'une galerie bois en pignon.



Poids-de-Fiole : Auvent

3.2.2. Évolutions des limites

L'évolution du bâti et la perte de sa fonction agricole s'est naturellement traduite par une transformation du rapport entre le bâti, la propriété privée et l'espace public.

Là où existait autrefois l'espace commun des usoirs qui, bien que privés, participaient d'un entre-deux entre la maison et l'espace public ; existent aujourd'hui une succession

d'espaces privés. La tendance va graduellement à la fermeture de ces espaces avant qui s'individualisent grâce à des dispositifs de clôtures, chacune se démarquant de sa voisine.

La diversité de ces clôtures nuit à la lecture des ensembles urbains, les villages perdent en qualité et en cohérence. Toutefois, la

fermeture des anciens usoirs apparaît comme inéluctable. Elle doit donc faire l'objet d'une réflexion permettant d'assurer la cohérence et le maintien de la qualité des ensembles urbains et même temps fournir une réponse adaptée pour la clôture des espaces privés.



Poids-de-Fiole : muret en modules de béton préfabriqué et barreaudage métal



Nogna -Muret béton et barreaudage métal



Nogna -Muret béton et barreaudage métal



Poids-de-Fiole : muret en simple grillage



Nogna - toile occultante



Dompierre-sur-Mont succession de types de fermeture des usoirs

3.3. Constructions contemporaines

Sur le territoire de la CCRO l’habitat contemporain est essentiellement le fait de modèles importés qui se déclinent en série dans le territoire.

Les opérations groupées d’habitat pavillonnaire sont plutôt concentrées autour d’Orgelet où elles ont parfois donné naissance à des quartiers sériels dans lesquels toutes les maisons sont identiques. Mais, à l’échelle du territoire intercommunal, les extensions urbaines sont avant tout produites au coup par coup par une

succession d’initiatives individuelles, donnant naissance à une juxtaposition de bâtiments issus souvent des catalogues des «constructeurs».

La diffusion de modèles standardisés contribue de fait à une banalisation des paysages, banalisation renforcée par la disjonction du modèle au territoire. Il n’est en effet plus question de trouver les modalités pratiques pour adapter la maison aux caractéristiques du terrain mais, à

l’inverse, d’adapter le terrain à la maison choisie dans un catalogue.

Dans une moindre mesure, les équipements publics contribuent parfois à la banalisation des paysages en raison de leur forme, de leur couleur, des matériaux utilisés ou de leur implantation dans la trame bâtie. Il est important que ces édifices publics puissent avoir valeur d’exemple pour le reste de l’urbanisation.



Orgelet : production sérielle de logement (1960 ?) - Asphor



Onoz : habitat contemporain - dialogue entre le matériaux de bardage et l’arrière plan forestier



Poids-de-Fiole : Equipement public



Saint-Laurent-la-Roche : confrontation d’image



Moutonne : habitat posé sur une parcelle, sans lien avec son contexte



Poids-de-Fiole : banalisation du paysage



Rothonay : exemple de l’adaptation de la parcelle à l’habitat, création d’une plateforme



Moutonne : exemple de l’adaptation de la parcelle à l’habitat



Sarrogna : banalisation du paysage par l’introduction d’éléments standardisés

CONCLUSION

Les villages de la CCRO présentent une organisation bâtie historique qui traduit une adaptation aux contraintes climatiques et orographiques caractéristiques de la Petite Montagne.

S'éloignant des risques d'inondation, profitant de l'ensoleillement tout en se protégeant des effets des vents dominants, mais surtout valorisant toutes les qualités de son finage et ses ressources naturelles, chaque village exprime de manière singulière une relation unique avec son site d'implantation.

Les formes urbaines passées, sous forme de bandes ou de cours traduisent aussi une organisation dans laquelle la cellule familiale structurait fortement l'espace.

Depuis les années 1960, mais surtout à partir des années 1990, les nouvelles formes urbaines se sont multipliées sur le territoire intercommunal. Leur développement s'est fait au gré des opportunités foncières et en fonction de la proximité des réseaux ou par le biais du modèle importé de la zone pavillonnaire.

Ces extensions ont eu un impact très important sur l'organisation générale des villages, leur rapport au site et au paysage :

- **modification de l'épaisseur des masses urbaines,**
- **altération des limites et notamment des seuils d'entrée dans les villages,**
- **installation dans des secteurs peu propice à l'urbanisation (talweg, zones humides, ...),**
 - **création de trames viaires déconnectées du relief, des masses végétales,**
- **ensembles urbains disjoints...**

L'identité urbaine de la CCRO qui résulte à la fois de la singularité de chaque village et de la répétition de motifs urbains récurrents est progressivement altérée par la déstructuration des formes urbaines.

Cette déstructuration s'observe à l'échelle de chaque village mais aussi à l'échelle des bâtiments pris individuellement. La ferme de polyculteur, unité de base du système bâti historique, était édifiée avec des moyens et des ressources limités, en faisant avec les caractéristiques du territoire et en profitant de ce qu'il avait à offrir (ensoleillement, eau, bois, sables, pierre calcaire, pigments...). Ces bâtiments, bien adaptés aux usages agricoles et domestiques d'alors, étaient le résultat d'une relation frugale entre le mode d'habiter et le territoire.

A l'image des formes urbaines, cette relation au territoire s'est graduellement transformée depuis les années 1960 :

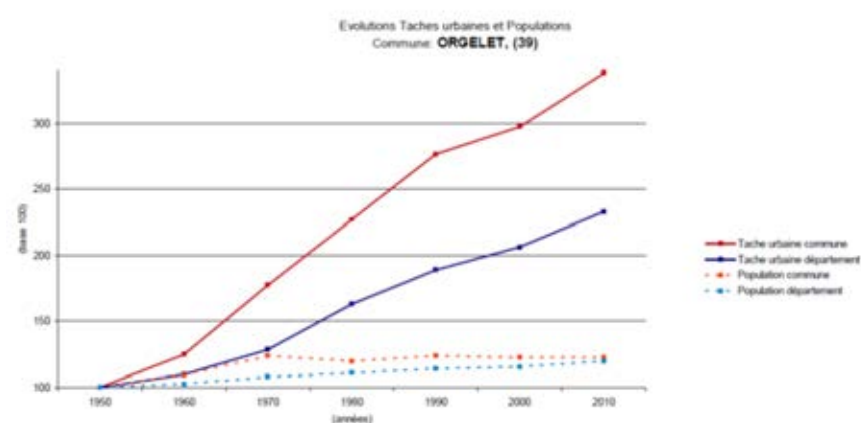
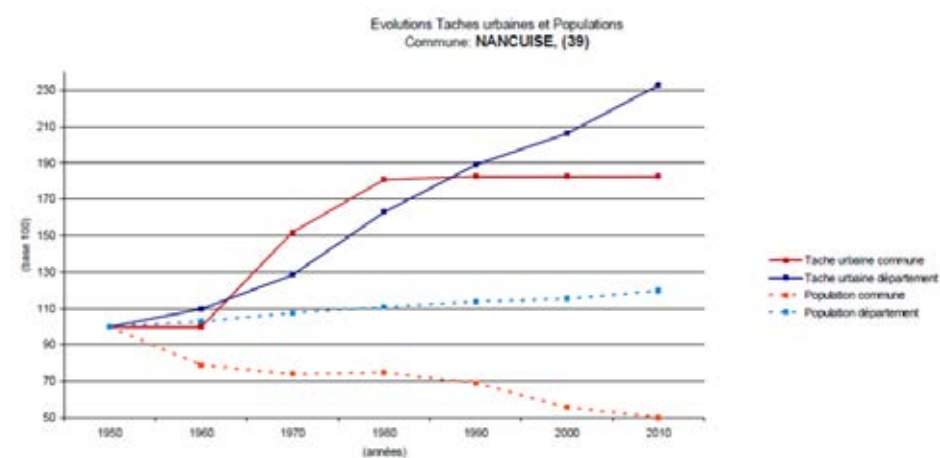
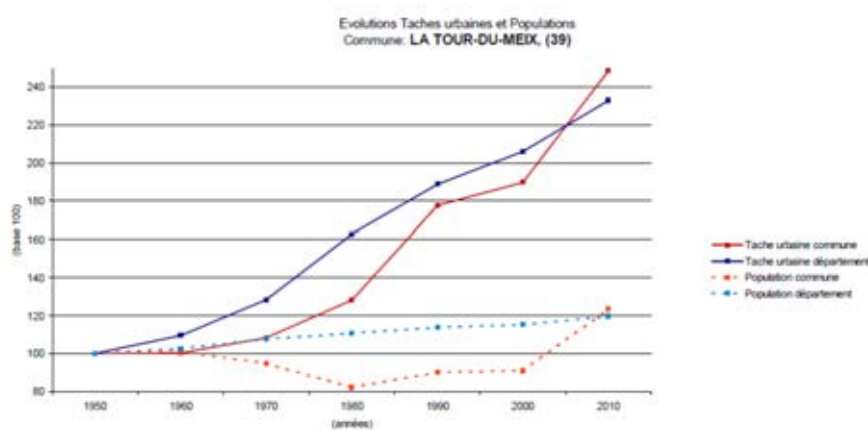
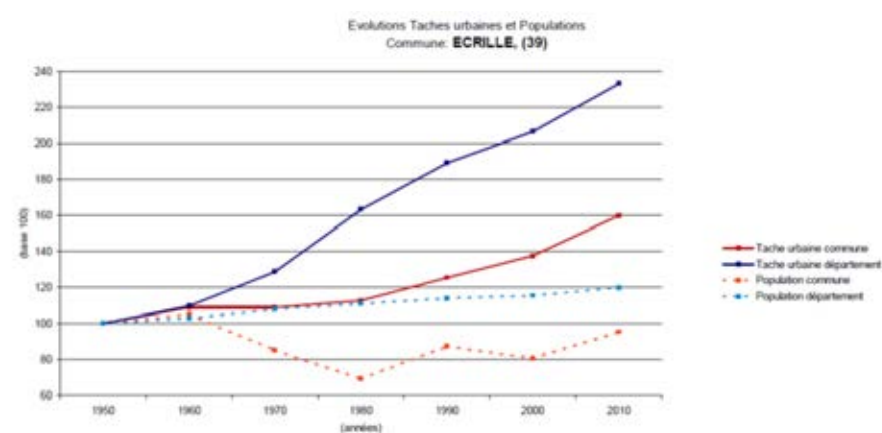
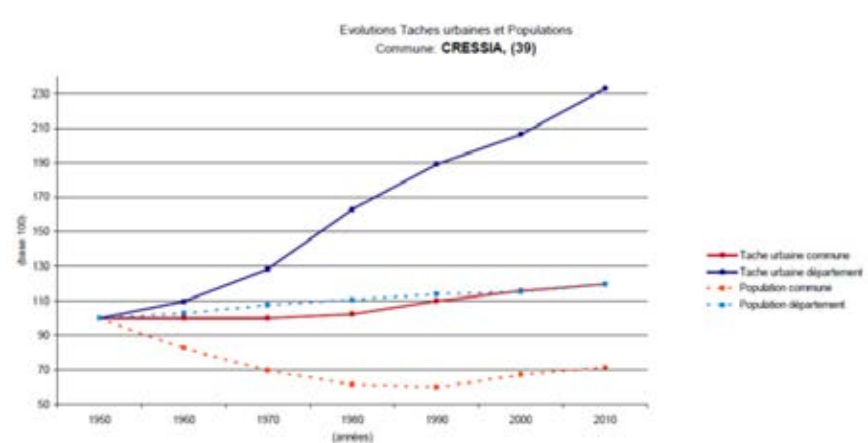
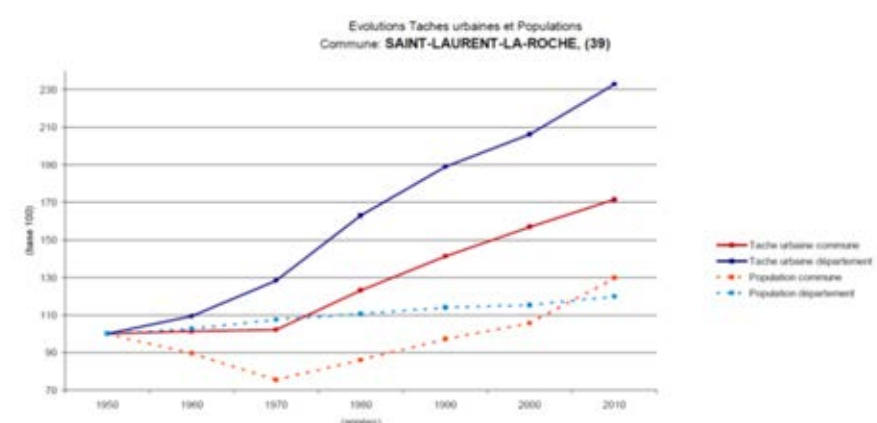
- **le lien d'usage a disparu pour la majorité des habitants qui ne vivent plus de la «terre» . L'habitat n'est plus lié à une utilisation économe du finage.**
- **les modes de production de l'habitat ont été révolutionnés et ont transformé la «maison» en bien de consommation que l'ont peut choisir sur un catalogue,**
- **les progrès techniques ont permis de s'affranchir, au moins en apparence, des contraintes imposées par le sol : déblais, remblais, soutènement sont vite construits et sans effort.**

Ce changement de paradigme, d'une relation frugale du bâti au territoire à une relation de consommation, se lit aujourd'hui dans les paysages de la CCRO.

Le cadre du PLUi fournit une occasion unique d'aborder ce sujet déterminant pour la fabrique des paysages et du patrimoine de demain en questionnant ce qui fait la typicité et l'identité des bourgs et villages.

Sources de données : © DGFIP - BD MAJIC 2011,
 © INSEE,
 © IGN - BDParcellaire - BDTopo 2012.

Conception : DREAL Franche-Comté / Service EDAD



IV. DYNAMIQUES URBAINES ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

1. LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

1.1. La tâche urbaine en 1950

En 1950 la majorité des villages du territoire se trouvait dans la configuration morphologique qu'ils connaissaient déjà

à la fin du 19ème. Les évolutions urbaines se faisaient alors à la marge souvent par extension du bâti existant.

Seul Orgelet avait connu quelques amorces d'urbanisation mais très limitées et ponctuelles.

1.2. Années 60–70 étalement urbain et spatialisation des fonctions urbaines

Une uniformisation des formes urbaines. Les formes urbaines ont une incidence importante sur la consommation d'espace. On entend, en milieu rural, par formes urbaines, les différentes modalités d'implantation de constructions nouvelles dans le territoire :

_Habitat diffus : les implantations de constructions hors des espaces urbanisés. Ces implantations se situent souvent le long de voies existantes, sans perspectives de former un ensemble cohérent pas rapport à ce qui existe déjà.

- _Habitat intégré aux tissus déjà urbanisés
- Soit par comblement de dents creuses,
 - Soit par la réalisation d'une opération d'ensemble.

Ces dernières années, les communes qui ne disposaient pas de document d'urbanisme, et qui étaient donc au RNU voyaient les certificats d'urbanisme (CU) pour des projets en diffus refusés. La plupart des derniers CU acceptés se trouvent en comblement de dents creuses dans les bourgs ou les principaux villages ou en extension cohérente de ceux-ci.

Par ailleurs, les procédures liées à des implantations nouvelles peuvent être de plusieurs formes :

- _Des permis de construire individuels implantés selon les règles d'urbanisme,
- _Des permis de construire groupés, permettant de réaliser ensemble plusieurs maisons

_Des permis d'aménager –anciens lotissements), mettant une offre foncière organisée sur le marché, disponible pour les futurs candidats à la construction.

A partir des années 50 on assiste à un étalement important de l'urbanisation sous forme de lotissements pavillonnaires pour l'habitat et sous forme de zones d'activité spécialisées.

Le phénomène concerne avant tout Orgelet qui concentre alors la dynamique de développement sur son territoire.

Le phénomène se poursuit jusqu'à la fin des années 80.

1.3. On assiste à partir des années 90 à une évolution de tendance

La construction neuve se répand dans l'espace rural et les villages connaissent à leur tour un développement urbain parfois conséquent. Le phénomène connaît son apogée au cours de la première décennie du 21ème siècle.

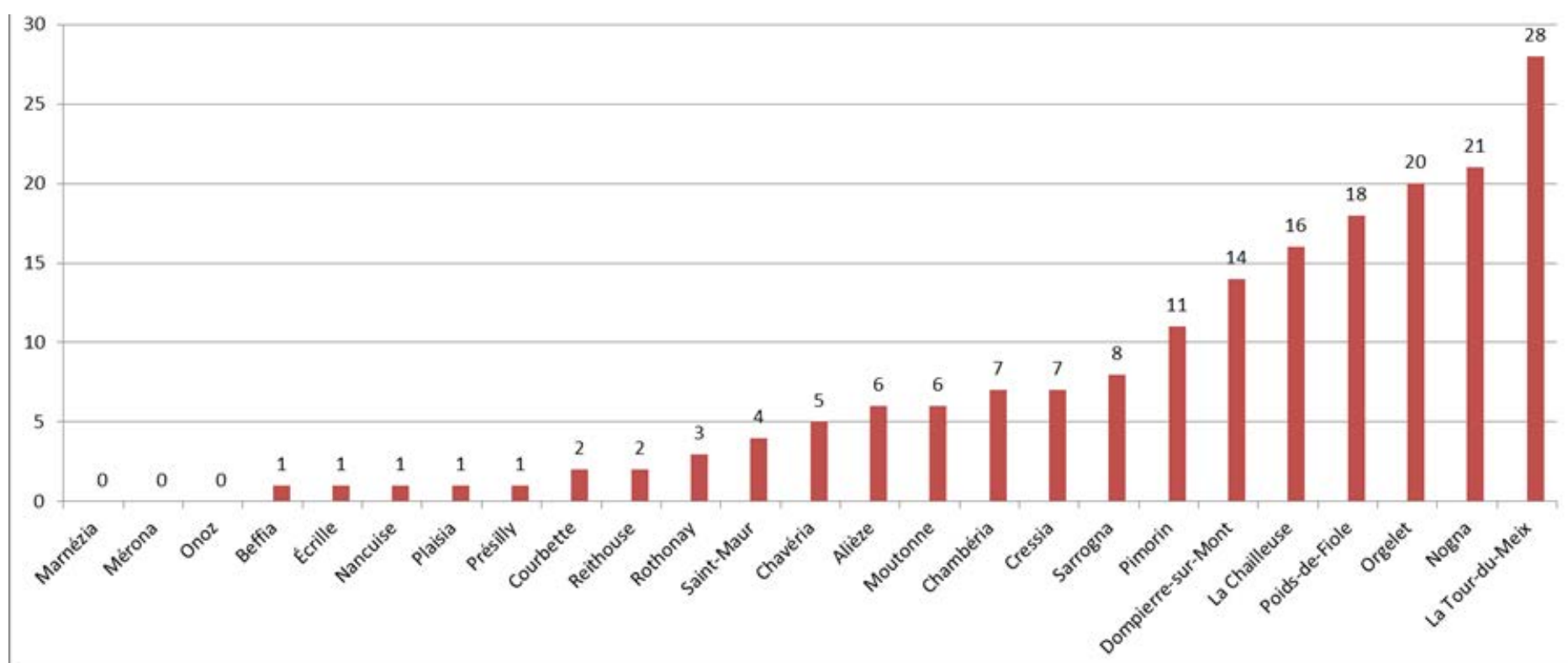
On estime que la tâche urbaine du territoire a été multipliée par 2 à 2.5 depuis 1950.

Ce développement est loin d'avoir été uniforme sur l'ensemble des communes.

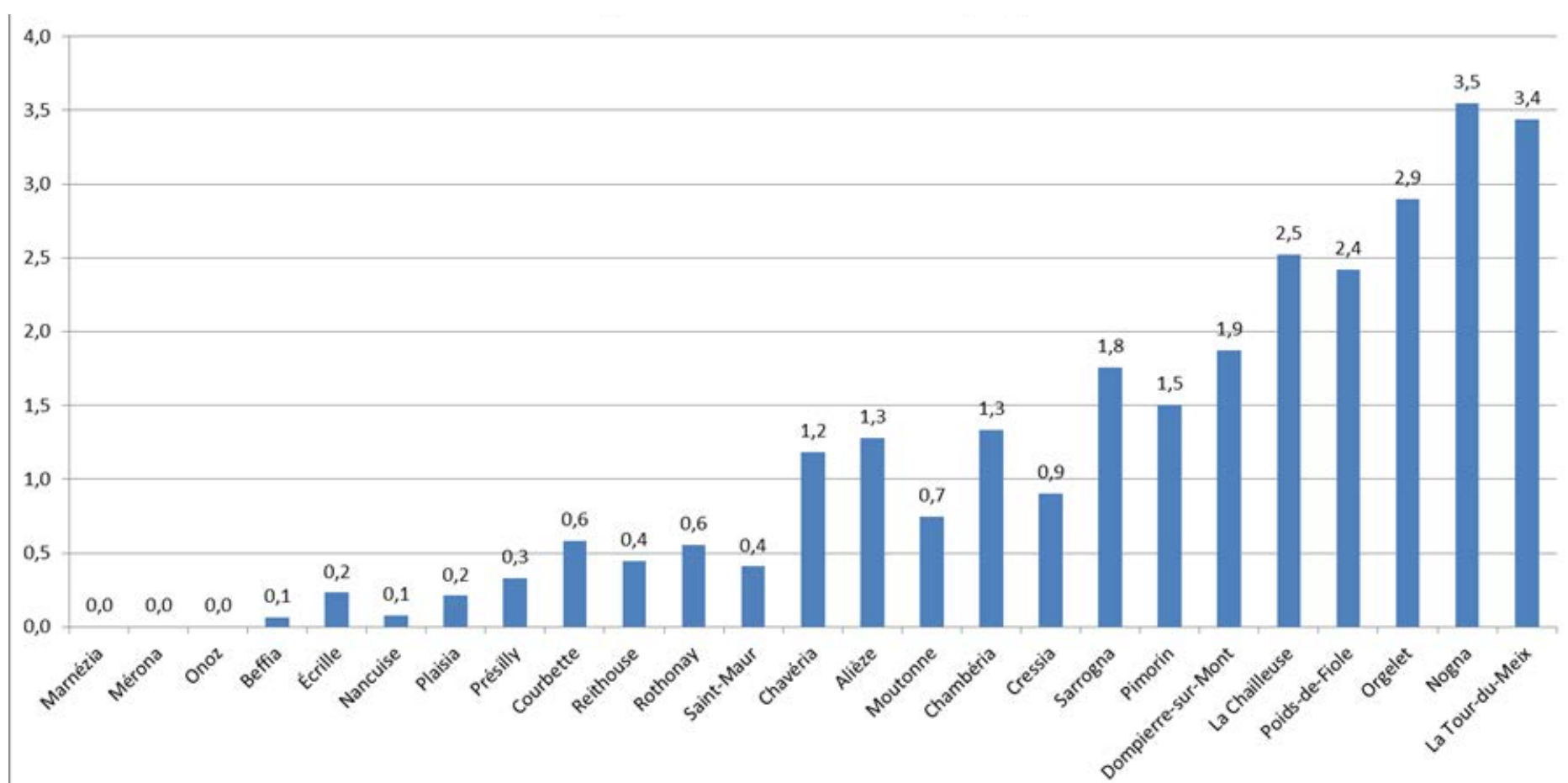
Ainsi Saint-Laurent la Roche (La Chailleuse) a connu un développement assez soutenu dès les années 70. Le phénomène s'est poursuivi de manière assez constante et régulée.

Nancuisse a vu sa tâche urbaine augmenter fortement dans les années 70 avec l'implantation et l'agrandissement d'entreprises mais aussi la création d'un lotissement (qui est resté en partie non construit). Par la suite plus rien ne s'est passé et la tâche urbaine est restée stable. Plusieurs villages n'ont connu que des évolutions très anecdotiques de leur périmètre urbanisé ; c'est le cas d'Essia ou encore d'Onoz.

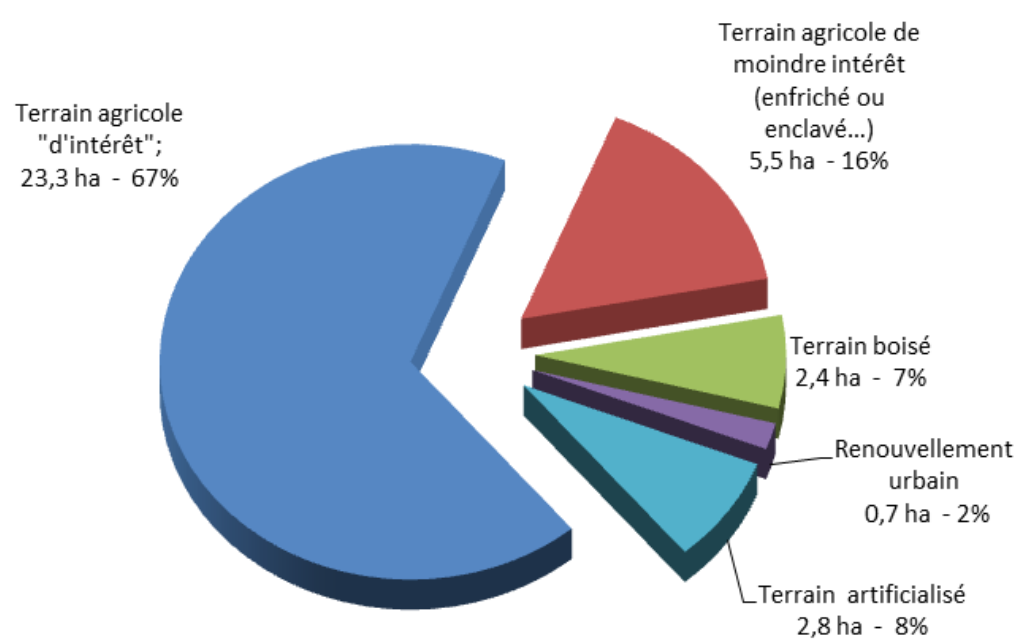
Ces villages offrent aujourd'hui des paysages urbains « vierges de toute urbanisation récente » ce qui est susceptible de renforcer leur attractivité en termes de cadre de vie.



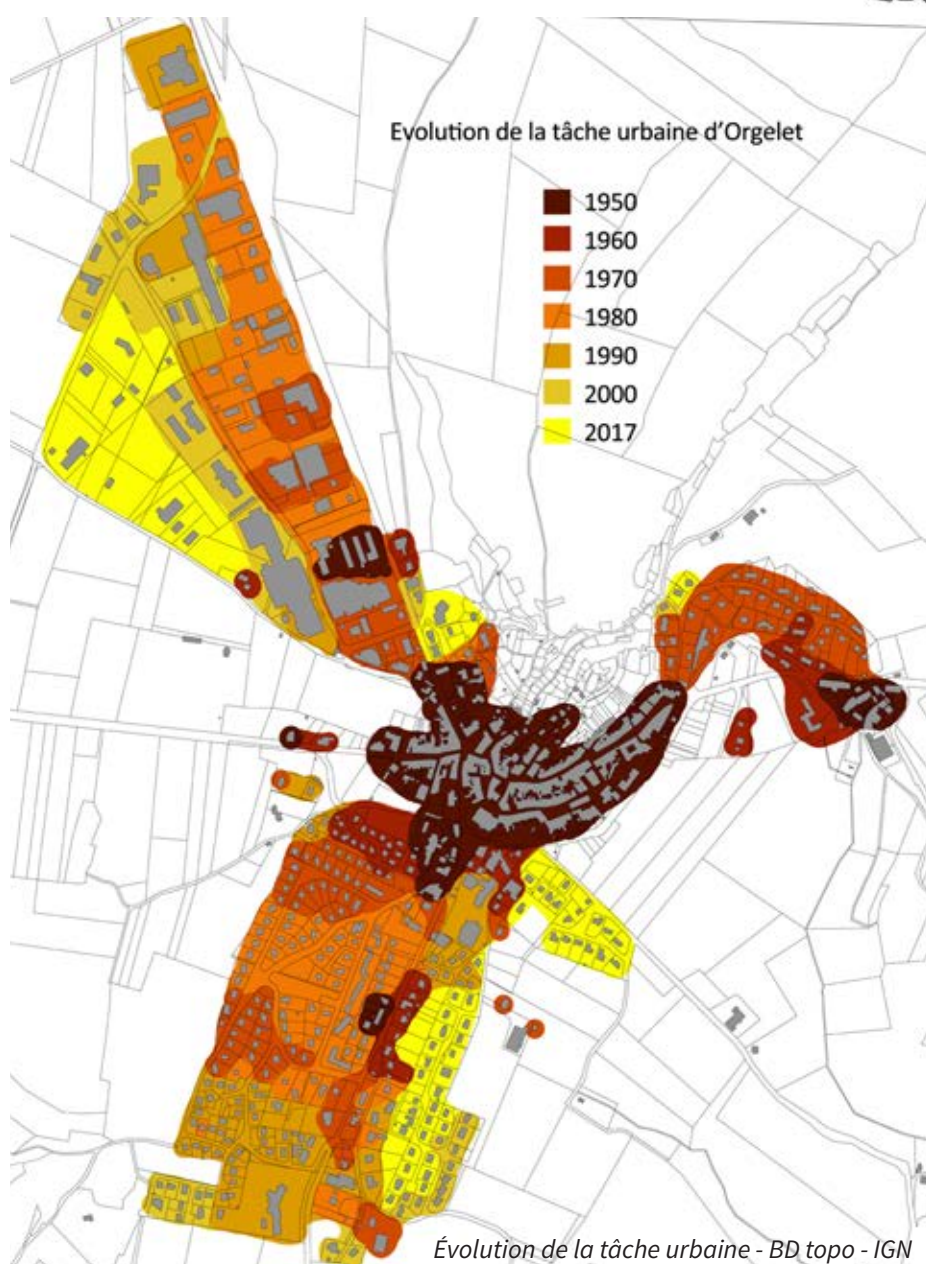
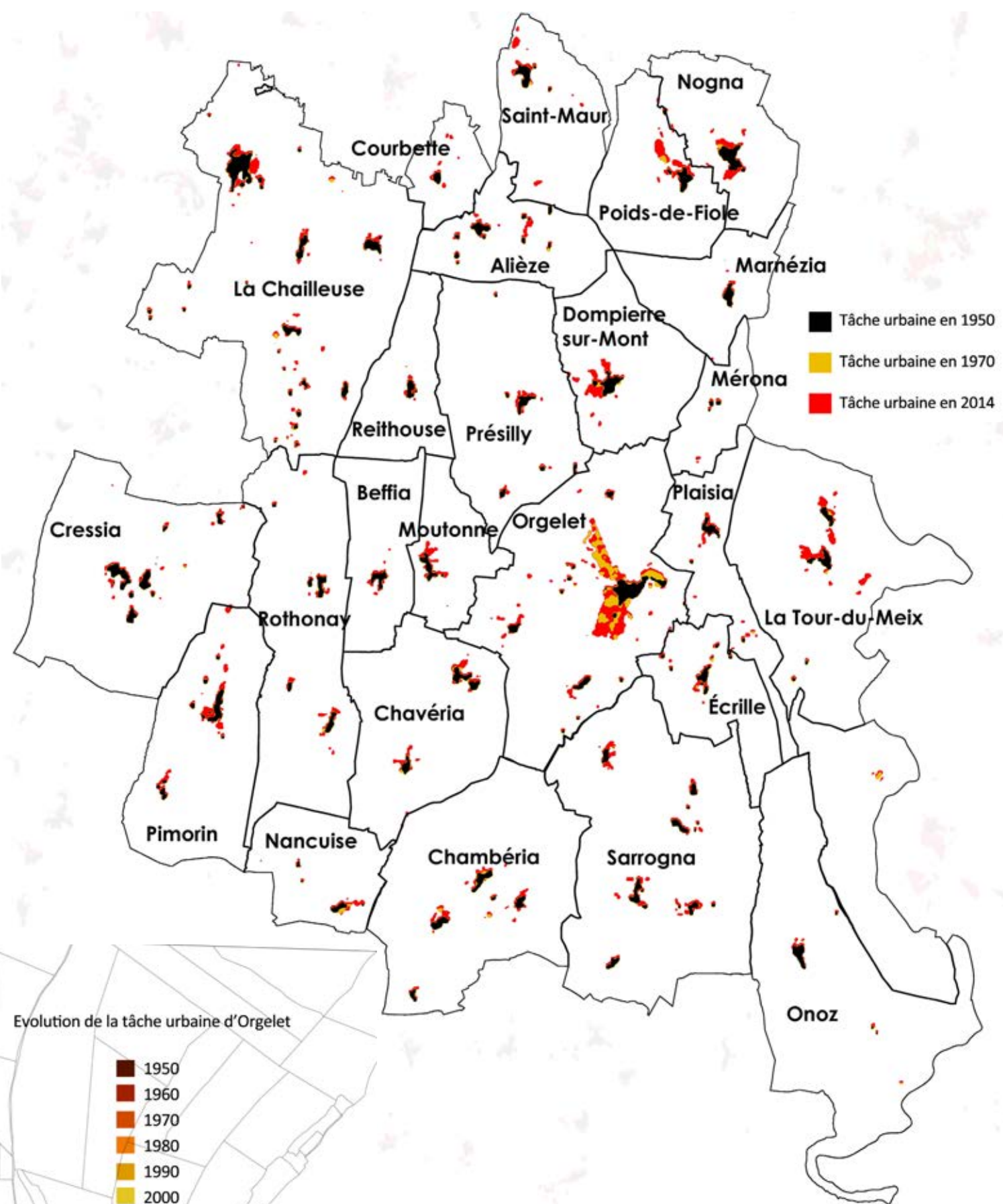
Nombre de constructions neuves (habitat) par commune entre 2006 et 2017 - Soliha - IGN



Superficies (ha) impactées par les constructions neuves (habitat) par commune entre 2006 et 2017 - Soliha - IGN



Nature des terrains impactés par l'urbanisation entre 2006 et 2017 - Soliha - IGN



Évolution de la tâche urbaine - BD topo - DREAL

Évolution de la tâche urbaine - BD topo - IGN

2. LES ÉVOLUTIONS URBAINES AU COURS DE LA DÉCENNIE PASSÉE : ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

L'analyse détaillée (par photo aérienne 2006 et comparaison du cadastre actualisée) a permis de faire un bilan détaillé des évolutions qu'a connu le territoire entre 2006 et 2017.

2.1. Les constructions à usage d'habitation :

_183 constructions nouvelles à usage d'habitation ont été identifiées (il s'agit exclusivement de maisons individuelles).

_Elles ont impacté 28.3 ha.
_Soit une densité moyenne de 6.5 logements par ha impacté.

_Seules 3 communes n'ont connu aucune construction depuis 2006.

_7 communes ont vu se construire plus de 10 maisons.

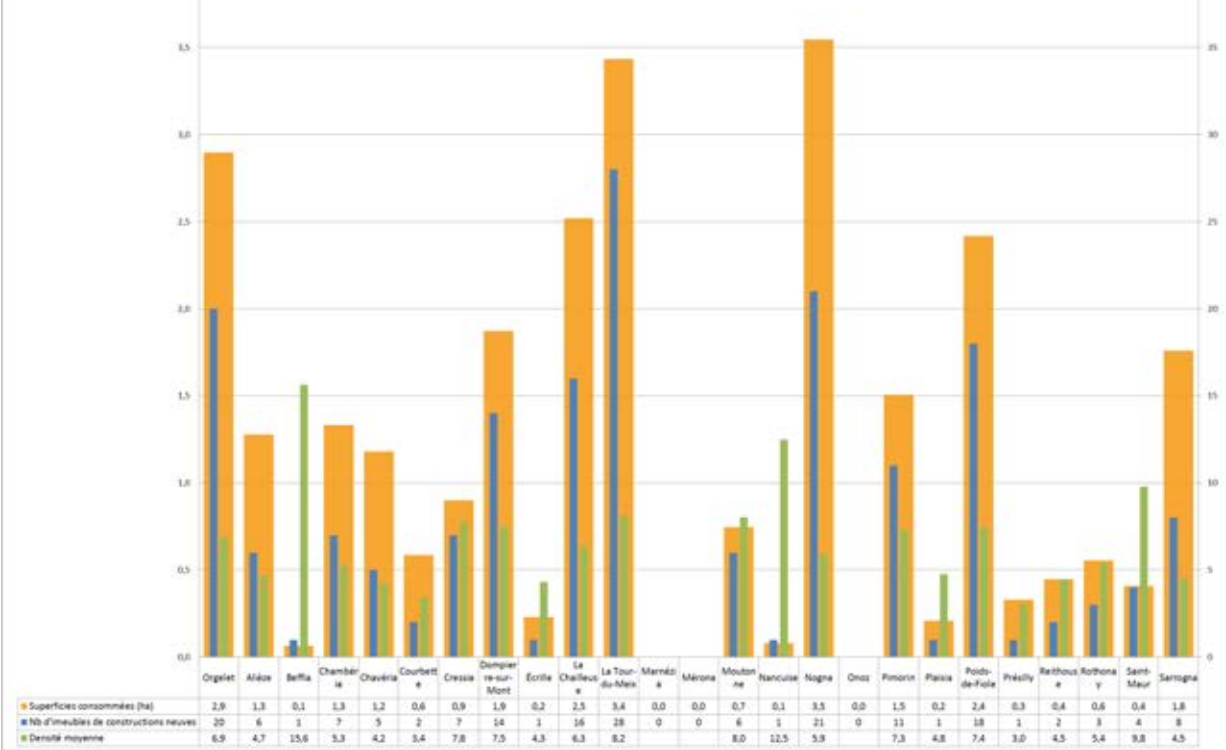
_La Tour du Meix dépasse largement Orgelet avec 28 constructions neuves en 11 ans.

_Plus de la moitié des communes compte moins de 5 logements construits.

En revanche et notamment dans ces communes-ci, les élus ont constaté une arrivée de nouveaux ménages investissant le bâti existant.

Cela a conduit à une dynamisation des espaces ruraux, un rajeunissement des populations et une baisse du nombre de logements vacants supérieure à ce que constate l'INSEE qui a quelques années de retard.

Nombre de constructions neuves (habitat) / superficies impactées / densité d'urbanisation par commune entre 2006 et 2017 - Soliha - IGN



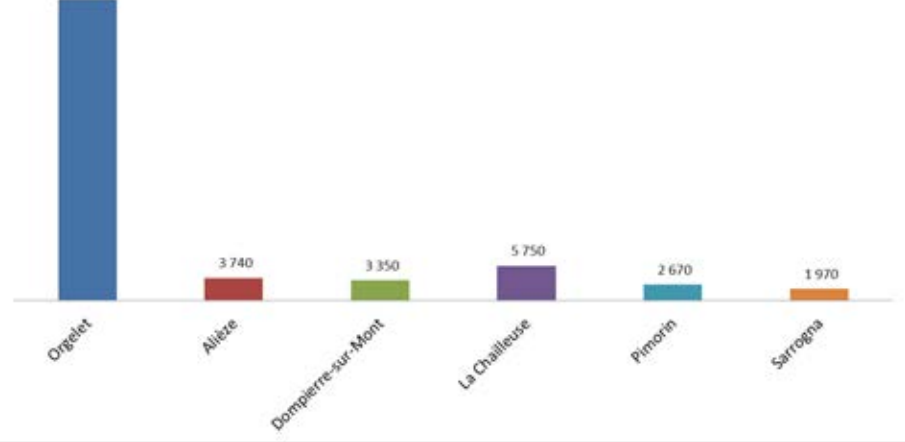
2.2. Les superficies à vocation d'activité ou d'équipements collectifs

Durant la période 2006 - 2017, 6,7 ha ont été urbanisés pour des activités économiques hors activités agricoles. L'essentiel l'a été à Orgelet (5 ha).

Ces superficies restent modestes au regard notamment des superficies impactées pour l'habitat.

Durant la même période l'INSEE enregistre une stagnation voire une baisse du nombre d'emplois.

Superficies (ha) impactées par les activités économiques et les équipements collectifs 2006 - 2017 - Soliha IGN



2.3. CARACTÉRISTIQUES DES SUPERFICIES IMPACTÉES

Une grande majorité des superficies impactées s'inscrivent en extension de l'urbanisation. Elles impactent en premier lieu des terres agricoles.

Sont qualifiés « terrains agricoles d'intérêt » des espaces agricoles ouverts en apparence facilement exploitables, parfois proches d'une exploitation. Ils sont les plus impactés

par l'urbanisation. Les terrains de moindre intérêt regroupent des superficies agricoles enclavées ou en cours d'enfrichement.

Les terrains agricoles représentent donc 83% des superficies impactées par l'urbanisation soit 28.8 ha.

Seuls 10 % de l'urbanisation s'est opérée sur des espaces déjà artificialisés, ce qui est relativement peu. Aucun cas de redécoupage parcellaire permettant une densification du tissu bâti existant Bimby n'a été observé sur cette période (si ce n'est pour l'implantation d'une activité économique sur une parcelle par une habitation).

DC = Dent Creuse (m²)	DC Potentiel	DC contrainte Agrément	DC contrainte paysage	DC contrainte Agricole	DC autres contraintes (servitudes...)	Total (m²)	Total (ha)
Orgelet	6750	13590				20340	2,0
Alièze	2190	4160				6350	0,6
Beffia	1080	2030				3110	0,3
Chambéria	3660					3660	0,4
Chavéria	2930		680			3610	0,4
Courbette		2110				2110	0,2
Cressia	6690	2100	530			9320	0,9
Dompierre-sur-Mont	11700	9400				21100	2,1
Écrille	3780	3220				7000	0,7
La Chailleuse	12100	6280	780	2110	820	22090	2,2
La Tour-du-Meix	2950	6070				9020	0,9
Marnézia	710	1420				2130	0,2
Mérona						0	0,0
Moutonne	1280	620			1640	3540	0,4
Nancuise	2110	700				2810	0,3
Nogna	1340	5690				7030	0,7
Onoz		1750				1750	0,2
Pimorin	10460	5510				15970	1,6
Plaisia		3160				3160	0,3
Poids-de-Fiole	15630	13030				28660	2,9
Présilly	2500		2720	1120		6340	0,6
Reithouse	1870		570			2440	0,2
Rothonay	6300	4000				10300	1,0
Saint-Maur	7180	2350				9530	1,0
Sarroгна	1680	6880				8560	0,9
Total (m²)	104 890	94 070	5 280	3 230	2 460	209 930	21
Total (ha)	10,5	9,4	0,5	0,3	0,2		

3. CAPACITÉ D’ACCUEIL DU TISSU BÂTI EXISTANT

L’objectif de ce chapitre est d’identifier et de quantifier la capacité du tissu à accueillir de nouveaux logements.	4 facteurs peuvent être étudiés : _ La vacance _ Le potentiel de renouvellement urbain _ Le potentiel de densification du tissu	urbain existant (Bimby). _ Les parcelles libres dans le tissu bâti, les dents creuses.
--	---	--

3.1. La vacance

Le parc de logements vacants du territoire compte 302 logements en 2014 d’après l’INSEE (les différents sources donnent des chiffres fortement variables). Cela représente un taux de vacance de 9.2 %	Un taux de vacance de l’ordre de 7 à 7.5 % est considéré comme normal et participant au fonctionnement du marché du logement. Ainsi au regard de ces éléments on peut considérer que le parc de logements vacants	compte une soixantaine d’unités en trop qui peut être considérées comme un potentiel à mobiliser.
--	---	---

3.2. Renouvellement urbain et transformation de bâti existant

Le potentiel de renouvellement urbain n’est pas aisément identifiable. Un bâtiment d’apparence vétuste peut être utilisé durablement par son propriétaire... Plusieurs bâtiments ont été identifiés comme présentant un intérêt pour une opération de renouvellement urbain. Ce sont généralement des bâtiments d’activité dont la démolition pourrait laisser la place à des opérations à vocation d’habitat.	D’autres pourraient être transformés en logement sans passer par la démolition. On recense notamment plusieurs anciens ateliers aujourd’hui utilisés comme annexes à l’habitation, espaces de stockage... Les volumes bâtis des constructions existantes et notamment des anciennes fermes ne sont pas très importants contrairement à ce que l’on constate dans d’autres parties du Jura. De ce fait	les disponibilités dans le bâti existant sont assez limitées, d’autant qu’il est indispensable pour évaluer le potentiel de tenir compte de l’environnement immédiat du bâtiment : accessibilité, accès à des espaces extérieurs... Le potentiel à l’échelle du territoire a été évalué à une quinzaine de logements.
--	---	---

3.3. Bimby (build in my backyard)

Le potentiel représenté par l’hypothèse de densification du tissu existant n’est pas aisément quantifiable. Il n’est pas possible d’envisager le nombre de propriétaires prêts à diviser leur parcelle pour y construire (ou vendre) de nouveaux logements. Dans les faits aucun cas n’a été constaté au cours de la décennie passée, ce qui tend à montrer que ce type de pratiques n’est pas « entrée dans les mœurs » et que le faible niveau du marché foncier local n’est pas très incitatif.	L’observation du tissu bâti dans les espaces les plus urbains – taille du parcellaire et disposition de la construction sur la parcelle permet d’identifier environ 30 cas où une construction pourrait s’insérer entre les constructions existantes. Cette donnée n’a pas été quantifiée dans les espaces les plus ruraux où elle ne semble pas pertinente.	Bien que l’idée de cette densification progresse dans les mentalités le potentiel réel que représentent ces 30 cas est probablement très faible.
--	--	--

3.4. Les dents creuses

Les dents creuses correspondent aux parcelles libres situées dans la tâche urbaine ou dans l’emprise urbaine de chaque village ou ville.	alors considérée comme dent creuse mais comme se situant en-dehors de l’emprise urbaine.	21 ha de dents creuses ont été identifiés
L’emprise urbaine a été délimitée au plus près de la réalité de terrain et en fonction de la structure du foncier. Plusieurs indicateurs sont combinés ou utilisés successivement selon la taille du parcellaire et la position des constructions sur la parcelle. Dans la mesure du possible la limite épouse celle du parcellaire dès lors que celui-ci n’est pas trop profond. Dans le cas contraire la limite est définie soit par rapport à la voie publique (40 m) soit par rapport au bâti existant (15 m de la construction principale). Dès lors qu’une distance supérieure à 50 m sépare deux constructions il y a interruption de l’emprise urbaine, la parcelle n’est pas	Différentes catégories de dents creuses ont été identifiées : _ Celles qui sont manifestement destinées à être construites ou dont l’utilisation apparente n’est pas contradictoire avec une urbanisation à court ou moyen terme (ce qui ne présage en rien de la volonté des propriétaires). _ Celles qui manifestement sont utilisées comme espaces d’agrément et dont l’urbanisation est assez peu probable à court ou moyen terme. _ Celles qui font l’objet d’enjeux agricoles forts. _ Celles qui sont exposées à d’autres contraintes (passage de ligne électrique moyenne tension...).	La moitié correspond à des espaces d’agrément ou à des parcelles soumises à d’autres contraintes et qui ne s’urbaniseront probablement pas au cours de la prochaine décennie. Restent 10,5 ha qui pourraient être considérés comme un potentiel constructible mobilisable. Cela ne présage en rien de la disponibilité des propriétaires à vendre ou à faire construire sur ces espaces.